



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Édition 2016
RCD 2014



PRIMATURE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN

RAPPORT SUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES



*Au service
des peuples
et des nations*

L'édition de cet ouvrage a bénéficié de l'appui du PNUD.

Le contenu de cette publication peut être reproduit librement, sous réserve de faire mention de la source : « Rapport sur la Coopération au Développement 2014 - Madagascar »

Le rapport est également disponible en version anglaise.

Pour toute information ou remarque, veuillez vous adresser à :
sg@mei.gov.mg et/ou stpcaide@gmail.com

PREFACE

Conformément aux orientations de Son Excellence Monsieur le Président de la République pour « une Nation moderne et prospère », le Gouvernement a identifié ses besoins et ses priorités matérialisés dans le Plan National de Développement. Ce dernier met l'homme au cœur des stratégies pour répondre à l'objectif constitutionnel orienté vers un développement harmonieux et équilibré sur tout le territoire de Madagascar.

En matière de coopération, Madagascar poursuit ses efforts pour répondre à la dynamique internationale en matière de norme de coopération au développement selon l'esprit du Partenariat de Busan. Les stratégies en général et les calculs économiques en particulier doivent converger vers le bien être de la population. La prise en compte de la dimension spatiale dans le *reporting* permet d'inciter les acteurs à proposer davantage de projets/programmes concrets aux collectivités décentralisées et aux populations les plus démunies. Pour y parvenir, les acteurs de développement ont besoin d'outils fiables et diversifiés pour qu'ils puissent optimiser les actions entreprises vers une véritable division du travail.

A ce titre, le Gouvernement continue la publication du Rapport sur la Coopération au Développement. Cette publication complète la liste des outils d'aide à la décision mis à la disposition des acteurs de développement, dont en particulier la base de données nationale sur l'aide, qui est actuellement accessible en ligne, ainsi que le newsletter semestriel – dénommé *Farimbona* – publié par la Primature.

Le présent document dresse un tableau de bord de l'évolution et une situation de la coopération au développement. Il ambitionne de contribuer, entre autres, à la mutualisation des efforts pour une véritable décentralisation à Madagascar.

Enfin, à travers sa publication et sa large diffusion, nous escomptons que ce rapport constitue un élément de compte rendu auprès de l'opinion publique sur la situation exacte de la coopération au développement, conformément aux principes de transparence et de redevabilité.

Pour terminer, je tiens à exprimer mes remerciements et mon encouragement à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

**Le PREMIER MINISTRE,
Chef du Gouvernement**



MAHAFALY Solonandrasana Olivier

AVANT-PROPOS

Madagascar est un pays qui dispose de potentialités économiques inestimables alors que le revenu par habitant est le plus bas mondialement. Ces potentialités pourraient être mobilisées dans le cadre d'une bonne gouvernance et dans un contexte de stabilité politique ininterrompue, ceci afin de relancer l'économie nationale après la crise politique qui a perduré durant cinq ans.

L'élection présidentielle de 2013 a conduit à la mise en place d'un gouvernement reconnu sur la scène internationale. Ce gouvernement, par le biais du Ministère de l'Économie et du Plan, a élaboré en 2014 le Plan National de Développement. Durant l'année où le programme intérimaire du cycle de l'UNDAF 2012-2014 (Plan cadre des Nations Unies pour le Développement) a pris fin, un retour progressif des financements extérieurs a été constaté.

Bien qu'évoluant dans un contexte économique difficile, Madagascar continue à déployer d'importants efforts pour honorer les principes internationaux, tels que la Déclaration de Paris et le Partenariat de Busan, afin de poursuivre la politique de croissance inclusive. Le Plan National de Développement est mis en œuvre et la contribution de la communauté des partenaires techniques et financiers est nécessaire.

Le présent Rapport sur la Coopération au Développement décrit l'évolution des flux financiers de l'aide extérieure durant la période 2009 à 2014 et analyse leur répartition par secteurs, régions et agences de développement dans le cadre des coopérations multilatérales, bilatérales, décentralisées et en lien avec les Organisations Non Gouvernementales Internationales.

Se voulant être des outils de gestion économique, pour une meilleure prise de décision de la part des décideurs, le Rapport sur la Coopération au Développement est produit et publié annuellement par le Département chargé de l'Économie en partenariat avec le Secrétariat Technique Permanent en charge de la Coordination de l'Aide. Un thème spécifique est greffé à chaque rapport et pour 2014, l'analyse a été focalisée sur la Coopération Décentralisée à Madagascar.

Nous souhaitons vivement une collaboration fructueuse entre les Partenaires Techniques et Financiers, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les parties nationales pour la continuité de la production de ce rapport, afin d'améliorer le niveau d'information sur la gestion et la coordination des aides à Madagascar.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN



**Le Général de Corps d'Armée
RAVELOHARISON Herilanto**

REMERCIEMENTS

Sous la supervision de M. Jean Gabriel RANDRIANARISON, Secrétaire Général, et de M. Nandrasanamahery RANDRIANARISON, Directeur Général d'Appui au Développement, ainsi que de l'appui du PNUD Madagascar, le présent Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) 2014 a été réalisé et édité par le Ministère de l'Économie et du Plan, en étroite collaboration avec la Primature.

Les travaux d'élaboration de ce RCD ont été réalisés par l'équipe de la Direction des Coopérations Extérieures, coordonnée par le Directeur, Mme Sahondra RAMBOLANOMENAHOSOLO, en collaboration avec M. Isaora Zefania ROMALAHY, Secrétaire Technique Permanent en charge de la Coordination de l'Aide (STP-CA) à la Primature et son équipe, ainsi qu'avec l'appui technique du Spécialiste en coordination de l'aide de l'Unité Politique et Stratégie du PNUD.

Il faut noter que toutes les données et informations statistiques consignées et utilisées dans le cadre du présent rapport, concernant la période de 2009 à 2014, extraites dans la base de données nationales sur l'aide ou Aid Management Platform (AMP-Madagascar), sont arrêtées à la date du 31 mars 2016.

Les données et informations utilisées dans le cadre de la production du présent rapport sont les fruits d'une collaboration entre le STP-CA Primature, les partenaires financiers, et les parties prenantes des autres départements ministériels tels que le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère des Finances et du Budget, ainsi que des équipes des régions Vakinankaratra, Itasy et des responsables des coopérations décentralisées dans ces régions. Ces entités sont vivement remerciées pour leur disponibilité à apporter leur contribution à la réalisation de ce Rapport.

Enfin, un remerciement particulier est adressé au PNUD qui, à travers le Programme de Gestion Budgétaire pour une Croissance Inclusive (PGBCI) pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que les Objectifs pour le Développement Durable (ODD), a apporté son appui technique et financier à la production de ce Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) 2014.

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE.....	2
AVANT-PROPOS.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	7
RESUME EXECUTIF.....	10
INTRODUCTION.....	11
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE EN 2014.....	12
PARTIE I. TABLEAU DE BORD SUR L'AIDE À MADAGASCAR.....	13
I.1. SITUATION GENERALE DE L'AIDE RECUE PAR MADAGASCAR.....	14
I.1.1. Evolution de l'APD reçue des partenaires techniques et financiers (PTF).....	14
I.1.2. Analyse de l'APD selon le type de financement.....	16
I.2. BUDGET NATIONAL ET SYSTEMES NATIONAUX DE GESTION.....	16
I.3. ENVERGURE REGIONALE DES INTERVENTIONS DES PROJETS.....	17
I.4. PROFIL DE L'AIDE PARDONATEUR.....	17
I.4.1. Partenaires bilatéraux.....	18
I.4.2. Partenaires multilatéraux.....	18
I.4.3. Contribution des autres types de partenaires.....	19
I.5. PROFIL DE L'AIDE PAR SECTEUR.....	20
I.5.1. Secteur Santé.....	21
I.5.2. Secteur des Infrastructures.....	23
I.5.3. Secteur de l'Education.....	25
I.5.4. Secteur de la Gouvernance.....	26
I.5.5. Développement rural.....	28
I.6. DIMENSION DU GENRE.....	29
PARTIE II. COOPERATION DECENTRALISEE.....	31
II.1. CONCEPT DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	32
II.1.1. Définitions.....	32
II.1.2. Concepts.....	32
II.1.3. Modalités d'intervention/ Fonctionnement.....	34
II.1.4. Opportunités et Défis des Coopérations décentralisées.....	34
II.2. COOPERATION DECENTRALISEE A MADAGASCAR.....	35
II.2.1. Résumé historique.....	35
II.2.2. Différentes Coopérations Décentralisées opérant à Madagascar.....	35
II.2.3. Evolution des contributions par Coopération Décentralisée.....	36
II.2.4. Evolution des contributions par région.....	37
II.2.5. Evolution des contributions par secteur.....	38
II.2.6. Situation par modalité d'intervention des coopérations décentralisées à Madagascar.....	40
II.3. Cas pratiques pour illustration.....	43
II.3.1. La coopération avec la Région Aquitaine dans la Région Itasy.....	43
II.3.2. Coopération entre la Commune de la Possession de la Réunion et la Commune Antanifotsy.....	46
II.3.3. Coopération entre la Région Auvergne et la Région Vakinankaratra.....	46
II.4. Enseignements.....	47
CONCLUSION GENERALE.....	48
ANNEXES.....	49

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de l'APD des partenaires habituels selon le type de financements	16
Tableau 2 : Proportion des projets inscrits dans la loi de Finances	16
Tableau 3 : Répartition des décaissements des PTF entre le niveau National et Régional (en milliers USD)	17
Tableau 4 : Décaissements des agences bilatérales entre 2013 et 2014 (en milliers USD) :	18
Tableau 5 : Evolution de l'aide des agences multilatérales entre 2013 et 2014 (en milliers USD).....	19
Tableau 6 : Répartition de l'aide par secteurs prioritaires pour 2013 et 2014 (en milliers USD).....	20
Tableau 7 : Principaux partenaires opérant dans le secteur Santé en 2013 et 2014 (en milliers USD)	21
Tableau 8 : Principaux partenaires opérant dans le secteur Infrastructure (en milliers USD)	23
Tableau 9 : Donateurs par ordre décroissant du montant décaissé en 2014 (en milliers USD).....	25
Tableau 10 : Répartition de l'aide à la gouvernance par groupe donateur de 2013 et 2014 (millier USD).....	26
Tableau 11 : Répartition des projets selon le degré d'intégration de la dimension genre	30
Tableau 12 : Collectivités territoriales en France	33
Tableau 13 : Répartition des décaissements effectifs et nombre de projet par Région.....	38
Tableau 14 : Répartition des décaissements effectifs par secteur	39
Tableau 15 : Décaissements effectifs par Région.....	40
Tableau 16 : Décaissements effectifs par Département.....	41
Tableau 17 : Décaissements effectifs par Commune et Intercommunalité	42

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Tendence de l'Aide Publique au Développement entre 2000 et 2014 (en millions USD)	14
Graphique 2 : Evolution de l'APD et de la croissance économique entre 2009 et 2014 (en %).....	15
Graphique 3 : Structure de l'aide par donateur (en milliers USD)	17
Graphique 4 : Evolution du taux de desserte en eau potable (%) depuis 2005.....	24
Graphique 5 : Evolution de l'indice de la perception de la corruption (IPC) de 2000 à 2014.....	27
Graphique 6 : Classement de quelques secteurs par amplification de corruption –Cas Madagascar 2014	27
Graphique 7 : Nombre de projets (en 2014) selon le degré d'intégration de la dimension genre	29
Graphique 8 : Evolution de la contribution des Coopérations Décentralisées - 2009 à 2013 (milliers USD).....	37

FIGURES

Figure 1 : Répartition de l'aide par secteur en 2014 (en % du décaissement).....	20
Figure 2 : Part de chaque secteur en 2013 (en %).....	39
Figure 3 : Part de chaque Région en 2013 (en %).....	41
Figure 4 : Part de chaque Département en 2013 (en %).....	42

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

3P2I	Programme Pilote pour la Promotion de l'Intercommunalité en Itasy
ACBF	<i>African Capacity Building Foundation</i>
ACPU	Association des Communes du Pôle Urbain
ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
ADRA	<i>Adventist Development and Relief Agency</i>
AFD	Agence Française de Développement
AMP	<i>Aid Management Platform</i> / Plateforme de Gestion de l'Aide
APD	Aide Publique au Développement
APDRA	Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique
ARegM	Association des Régions Malgaches
ARF	Association des Régions de France
ARegM	Association des Régions Malgaches
ARM	Autorité Routière de Madagascar
ASAMA	Asa Sekoly Avotra Malagasy (Action Sociale d'Appui aux Malgaches Adolescents)
ASARA	Amélioration de la Sécurité Alimentaire et du niveau des Revenus Agricoles
ATR	Administration Territoriale de la République
A22RM	Association des 22 Régions Malgaches
BAD (AfDB)	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement en Afrique
BIT/OIT (ILO)	Bureau / Organisation Internationale du Travail
BM	Banque Mondiale
BVPI	Bassins Versants et Périmètres Irrigués
CAD (DAC)	Comité d'Aide au Développement – OCDE
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CENIT	Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition
CITE	Centre d'Information et de Techniques Economiques
CNCD	Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
COI	Commission de l'Océan Indien
CPGU	Cellule de Prévention et Gestion des Urgences
CREAM	Centre de Recherche, d'Etudes et d'Appuis à l'Analyse Economique à Madagascar
CRENAS	Centre(s) de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire pour la Malnutrition Aigüe Sévère
CRENI	Centre(s) de Récupération Nutritionnelle Intensive
CRFPA	Centre Régional de Formation Professionnelle et Agricole
CRS	<i>Catholic Relief Services</i>
CSA	Centre(s) de Services Agricoles
CSB	Centre(s) de Santé de Base
CSST	Coopération Sud-Sud et Triangulaire
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTM	Conférence des Travailleurs de Madagascar
DCE	Direction des Coopérations Extérieures (Auprès du MEP)
DIU	Dispositif Intra-Utérine
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
EPT	Education Pour Tous
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>

FDL	Fonds de Développement Local
FED (EDF)	Fonds Européen pour le Développement
FEM (GEM)	Fonds pour l'Environnement Mondial
FERT	Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FHN (HLF)	Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
FIDA (IAFD)	Fonds International de Développement Agricole
FRAM	<i>Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra</i>
FRDA	Fonds Régionaux de Développement Agricole
GAVI	<i>Global Alliance for Vaccines and Immunization</i>
GEM	Groupement des Entreprises de Madagascar
GFATM /Fonds Mondial	<i>Global Fund to fight Aids, Tuberculosis and Malaria /</i> Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le Paludisme
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GPE/PGE	<i>Global Partnership for Education /</i> Partenariat Global pour l'Education
GRET	Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques
HMP	Hôpitaux Hauts de Gammes
IATI	<i>International Aid Transparency Initiative</i>
IDA	Association Internationale de Développement
INDDL	Institut National de Décentralisation et du Développement Local
INSTAT	Institut National de la Statistique de Madagascar
IPC	Indice de Perception de la Corruption (Gouvernance)
IR	Institut(s) de Recherche
IRCOD	Institut Régional de Coopération-Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IST	Infection(s) Sexuellement Transmissible(s)
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i>
JIRAMA	<i>Ji-ro sy RA-no Malagasy</i>
KF	<i>Komitin'ny Fampandrosoana</i>
KFW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
MEP	Ministère de l'Economie et de la Planification
MILD	Moustiquaire(s) imprégnées d'Insecticide Longue Durée
MSF	Médecins Sans Frontières
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	Objectif(s) du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG / ONGI	Organisation(s) Non Gouvernementale(s) / ONG Internationale(s)
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre le VIH/SIDA
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PACEM	Programme d'Appui au Cycle Electoral à Madagascar
PAER	Programme d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PASEA	Programme d'Appui au Secteur Eau et Assainissement

PASSOBA	Projet d'Appui aux Secteurs Sociaux de Base
PCV	Pneumococcal Conjugate Vaccine
PGDI	Projet pour la bonne Gouvernance et le Développement Institutionnel
Pha-G-Dis	Pharmacie Générale de Distribution
PINGOS	<i>Platform of International NGOs</i>
PIP	Programme d'Investissement Public
PLOF	Plan d'Occupation Locale Foncière
PMA	Pays Moins Avancé(s)
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	Plan(s) Régional (aux) de Développement
PTF	Partenaire(s) Technique(s) et Financier(s)
PTF	Programme de Topologie Foncier
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
RDPO	<i>Reengagement Development Policy Operation</i>
RER	Redevance pour l'Entretien Routier
RN	Route(s) Nationale(s)
RTM	<i>Reggio Terzo Mondo</i>
SADC	<i>Southern African Development Community</i>
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SIGEP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SNISE	Système National Intégré du Suivi Evaluation
SNU	Système des Nations Unies
STPCA	Secrétariat Technique Permanent pour la Coordination de l'Aide
TAB	Taux d'Abondant (éducation)
TAC	Taux d'Achèvement
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Télécommunication Information Communication
TRE	Taux de Redoublement
UE	Union Européenne
UN	<i>United Nations/ Nations Unies</i>
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA (FNUAP)	<i>United Nations Population Fund</i> (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
USD	<i>United States Dollar</i>
VCT	Vivres Contre Travail
VIH-SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine- Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VIS	<i>Volontariato Internazionale per lo Sviluppo (Don Bosco)</i>
VNU	Volontaires des Nations Unies
WASH	<i>Water, Sanitation and Hygiene</i>
YPE /JPE	<i>Youth Peer Educators / Jeunes Pairs Educateurs</i>

RESUME EXECUTIF

Face à la persistance des effets de la crise, toujours ressentis par la population, et au défi de Madagascar de réduire cette dégradation socio-économique, le présent rapport se veut être un instrument d'information et de prise de décision. Il est bien certain que ce document ne saurait expliquer toutes les causes de la tendance de l'évolution de l'Aide Publique au Développement (APD), ni la complexité des problèmes dont la majeure partie trouve ses sources dans des motifs socio-politiques.

A Madagascar, il existe une corrélation entre « stabilité politique », « bonne gouvernance » et « évolution de l'aide publique au développement ». Après le retour à l'ordre constitutionnel, marqué par l'achèvement dans le calme de l'élection présidentielle de 2013, Madagascar s'est lancé, en 2014, dans l'élaboration du Programme National de Développement, en prenant en compte les expériences acquises et les erreurs commises dans le passé.

Il faut noter que même si la tendance générale de l'APD a connu un état quasi-stationnaire depuis 2013 (ceci incluant la contribution de l'ensemble des agences bilatérales et des coopérations décentralisées), un début de stabilité institutionnelle semble avoir redonné confiance aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment multilatéraux, ce qui pourrait expliquer la tendance à la hausse de leur contribution à l'APD.

Analyse de la tendance de l'aide en 2014

État quasi stationnaire de la variation de l'aide

Entre 2013 et 2014, l'APD reçue des agences bilatérales, des coopérations décentralisées et des Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) a connu une forte diminution mais grâce à la participation active des PTF multilatéraux, la tendance de l'aide reste quasi-stationnaire. Ainsi, le volume de décaissement par habitant stagne autour de 25 USD, soit 25,44 USD pour l'année 2013 et 24,51 USD pour l'année 2014.

Importance des financements à titre de subvention

Dans le cadre de l'APD, presque la totalité des projets sont financés en 2014 à titre de subvention. Le volume de subventions pour le cas des PTF habituels (bilatéraux et multilatéraux) est de l'ordre de 64% des décaissements totaux. L'augmentation de ce type de financement est de 24% pour l'année 2014. Après la subvention, l'emprunt a atteint les 31% de l'APD. Aussi, faut-il noter une augmentation de 28% de l'aide en nature.

Corrélation budget et aide publique

Amélioration de l'inscription de l'aide dans le budget de l'État

L'inscription de l'aide extérieure dans le budget de l'État connaît une amélioration sensible étant donnée la persistance de la crise en 2014. En effet, 324 millions USD y ont été enregistrés en 2014 contre 258,9 millions USD en 2013 soit une augmentation de 12,7%, bien que le nombre de projet ait diminué (41 projets de moins).

Importance des coopérations décentralisées à Madagascar

Prédominance de la France pour la période considérée 2009 - 2013

Parmi les partenaires de la coopération décentralisée, la France prédomine avec 95% des décaissements totaux de 2009 à 2013. Ces décaissements s'évaluent à 40 millions USD pendant cette période avec 35 agences françaises de coopérations décentralisées travaillant à Madagascar.

Coopération Décentralisée et répartition régionale

Le volume total des décaissements des coopérations décentralisées connaît une augmentation d'environ 1.000 USD par an de 2009 à 2013. Parmi les 16 régions malagasy qui bénéficient des financements des coopérations décentralisées, 5 régions bénéficient de la quasi-totalité des interventions, à savoir, les régions d'Analamanga, d'Atsinanana, de Diana, d'Analanjirifo et de Boeny.

INTRODUCTION

L'esprit du nouveau partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, établi en 2011 à Busan (Corée du Sud), conçu et définissant le standard international concernant les principes d'efficacité de l'aide exige des engagements formels de tous les acteurs du développement sur le plan national.

A titre de rappel, ces principes sont les suivants : le leadership des autorités des pays et l'appropriation des stratégies de développement ; une orientation vers les résultats au travers d'actions qui réduisent durablement la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement ; des partenariats ouverts à tous entre les acteurs du développement basés sur le respect mutuel ; la transparence et la redevabilité réciproques.

Tous les acteurs du développement – les bailleurs traditionnels comme les nouveaux – doivent respecter et faire valoir ces principes fondamentaux en tenant les promesses qu'ils ont faites à Busan. Pour ce faire, le Partenariat mondial devra pouvoir compter sur une vision forte, un engagement politique de haut niveau et un mécanisme mondial de redevabilité efficace tout en sachant rester souple.

Dans le cadre du Plan National de Développement (PND) et du Plan Cadre des interventions du Système des Nations Unies (UNDAF) le Gouvernement a essayé d'adopter des démarches participatives incluant l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques, le secteur privé, les organisations de la société civile et les Organisations Non Gouvernementales, en insistant sur l'application ultérieure de son plan de mise en œuvre par une approche de Gestion Axée sur le Résultat (GAR). Parallèlement, le Système des Nations Unies a développé un nouvel outil de coordination des actions, consigné dans le « *Delivering As One* » (DAO).

Les résultats des démarches ainsi adoptées commencent à se faire sentir notamment en ce qui concerne la planification du développement de l'administration.

Dans l'objectif de promouvoir le leadership des autorités du pays, l'appropriation des stratégies de développement et l'orientation vers une gestion axée sur les résultats, il serait préconisé de mettre en place des dispositifs pratiques. Des initiatives sont déjà en cours telle que la création d'un « *Mécanisme conjoint de coordination du développement* ».

Ce rapport présente dans sa première partie la situation générale de l'aide reçue par Madagascar en 2014. Dans la seconde partie, l'étude thématique porte sur la Coopération Décentralisée à Madagascar.

SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE EN 2014

Après le retour à l'ordre constitutionnel ainsi que la mise en place d'une plateforme assurant la consolidation de la paix, Madagascar fait face aux répercussions de la crise nationale récente. Le pays se bat afin de surmonter la dégradation socio-économique.

Globalement, la croissance économique s'est légèrement améliorée passant de 2,4% en 2013 à 3,3% en 2014, selon l'estimation de l'Institut National de la statistique de Madagascar (INSTAT). Toutefois, Madagascar se classe parmi les pays les plus pauvres (avec un taux de pauvreté d'environ 71,5% selon la déclaration du directeur général de l'INSTAT au mois de mai 2014) avec un Revenu National Brut par habitant de 440 USD (Indicateurs du développement dans le monde 2014, données 2013).

Des efforts ont quand même été enregistrés en 2014. En effet, il y a un raffermissement de 3,3% du secteur primaire, grâce notamment au secteur agricole, avec une amélioration de la production rizicole de plus de 8%. Le secteur secondaire a lui aussi connu un accroissement significatif avec une amélioration de 8,5%, notamment à travers une croissance de 25,9% des industries extractives. Le transport (3,4%), les BTP (3,1%), le commerce (2,9%) ainsi que le tourisme (2,5%) ont été enregistrés comme des branches porteuses de croissance du secteur tertiaire affichant une amélioration de 2,3%.

Par ailleurs, une modeste amélioration du niveau d'investissement de 1 point est enregistrée ; le taux d'Investissement brut¹ s'affiche à 16,2% en 2014 contre 16,1% en 2013. Le taux de l'Épargne nationale brute, s'améliore de 1,4 point allant de 10,4% en 2013 à 11,8% en 2014. Un solde négatif du Budget national par rapport au PIB de -1,6% marque cette période contre -1,9% en 2013. Ceci montre que l'Économie demeure fragile et nécessite une stabilité politique et une bonne qualité de gouvernance.

A ceci s'ajoutent quelques événements qui ont affecté l'économie. En effet, en 2014, le taux d'inflation a augmenté de 6,1%, après le renchérissement des produits alimentaires, notamment le riz de 8,9% ; et le prix du carburant particulièrement l'essence et le gasoil avec une augmentation du prix moyen de 6%, suite à l'application progressive du prix réel du carburant à la pompe. La dépréciation continue de l'Ariary, la monnaie nationale, le niveau de l'épargne jugé encore faible et gelant l'investissement, la défaillance des infrastructures électriques, les cyclones ainsi que l'invasion acridienne sont des facteurs qui ont quelques peu freinés la croissance économique.

¹ En pourcentage du PIB.



PARTIE I. TABLEAU DE BORD SUR L'AIDE À MADAGASCAR

I.1. SITUATION GENERALE DE L'AIDE RECUE PAR MADAGASCAR

I.1.1. Evolution de l'APD reçue des partenaires techniques et financiers (PTF)

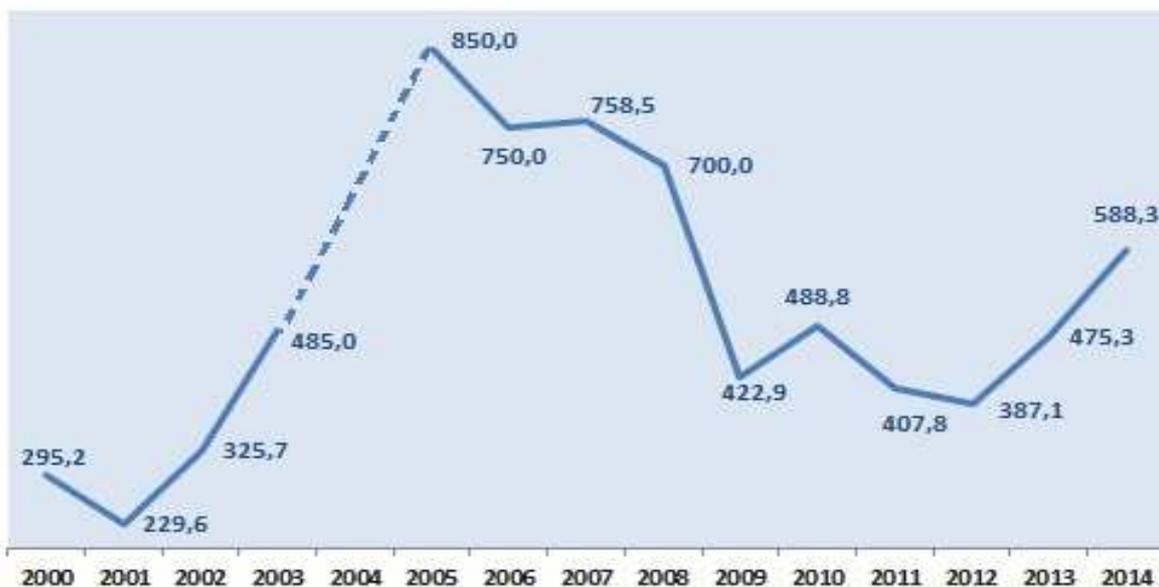
Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'Aide Publique au Développement (APD) est l'ensemble des dons et des prêts à conditions très favorables accordés, par des organismes publics, aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires du Comité d'Aide au Développement (CAD).

L'aide joue un rôle prépondérant dans l'économie car environ 70% du financement du programme de développement dépend des aides extérieures. Il est à noter que depuis 2009, Madagascar a reçu plus de 2.770 millions USD de flux d'APD, dont 65,85% proviennent des partenaires multilatéraux. En ce qui concerne le décaissement en 2014, l'APD a connu une tendance à la hausse de 23,77% par rapport à l'année précédente et a atteint plus de 588 millions USD, soit 24,51 USD par habitant. C'est un niveau faible par rapport à celui de la Tanzanie - dont le niveau est de 70 USD par habitants -, mais c'est le décaissement le plus élevé enregistré depuis la crise sans pour autant atteindre le niveau de 2008.

De plus, après analyse de l'évolution de l'aide globale, le décroissement de la contribution des partenaires bilatéraux perdure, alors que depuis fin 2012, les agences multilatérales restent les premiers donateurs à avoir augmenté leur aide.

Par ailleurs, il est important de mentionner que d'après l'analyse PEFA 2014 (Auto-évaluation de la Gestion des Finances Publiques de Madagascar), aucune aide budgétaire n'a été enregistrée jusqu'en 2013, suite au désengagement des bailleurs. Toutefois, en 2014, il y a un retour progressif des bailleurs traditionnels dans l'allocation d'appui budgétaire, tels que l'Union Européenne qui a accordé 65 millions Euros, la Banque Mondiale avec 45 millions USD, l'Agence Française de Développement avec 20 millions Euros et la Banque Africaine de Développement avec 35 millions USD.

Graphique 1 : Tendance de l'Aide Publique au Développement entre 2000 et 2014 (en millions USD)



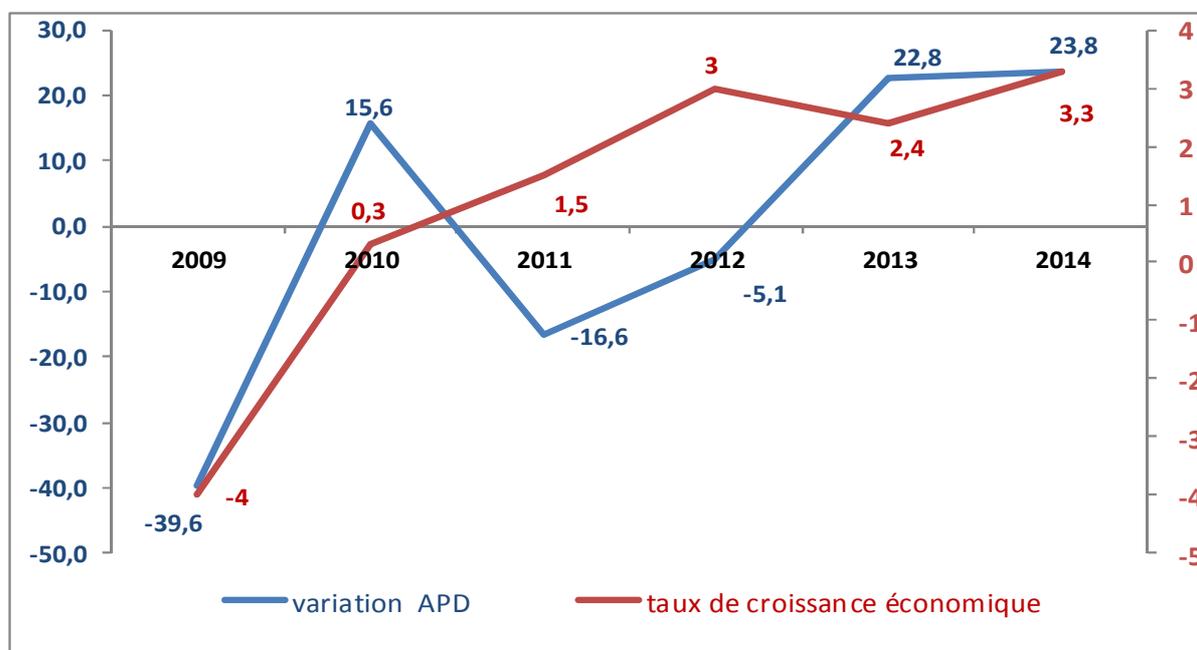
Source : AMP-Madagascar à partir de 2009, RCD 2009–2010 pour les autres années. Le chiffre pour 2004 est non disponible

La signature de la feuille de route en septembre 2011, pour la mise en place du gouvernement d'union nationale, a entraîné le retour progressif des partenaires habituels, notamment multilatéraux. Cependant, l'année 2012 représente la période pendant laquelle l'APD reçue a atteint son seuil le plus bas depuis la crise. Toutefois, à partir de 2013, une tendance à la hausse est enregistrée suite au retour en force de la Banque Mondiale, à travers le projet multisectoriel : Projet d'Urgence pour la Prévention des Infrastructures (PUIPIRV), regroupant les Bassins Versants et Périmètres Irrigués (BVPI), la Cellule de Prévention et Gestion

des Urgences (CPGU), le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) et l'Autorité Routière de Madagascar (ARM).

Comme cela a été décrit dans les précédents rapports, depuis 2009, l'aide est orientée vers le secteur social, notamment la santé, bien qu'une baisse de -19,5% entre 2013 et 2014 ait été enregistrée. Il en est de même pour le secteur administratif qui a enregistré un décaissement de 129,7 millions USD en 2014, spécialement pour la gouvernance, contre 44,9 millions USD en 2013.

Graphique 2 : Evolution de l'APD et de la croissance économique entre 2009 et 2014 (en %)



Source : AMP-Madagascar

L'allure de la courbe de variation de l'APD représente des fluctuations entre 2009 et 2014.

La situation de 2009 correspond à une retombée remarquable du décaissement de l'aide de -39,6%. Il en est de même pour la situation de la croissance économique avec une diminution de -4% sur la même année.

Une légère augmentation de l'aide a pourtant été enregistrée en 2010, dans l'objectif d'appuyer essentiellement le secteur social à caractère humanitaire. La croissance du PIB s'est améliorée de 0,3% par rapport à 2009, soit d'un gain de 4,3 points. Bien que la tendance de l'aide ait été en baisse de -16,6% entre 2010 et 2011, le taux de croissance de 2011 a gagné 1,3 point par rapport à 2010.

Le niveau des décaissements s'est encore détérioré de 2011 à 2012 de -5,1%. Néanmoins, grâce au soutien des agences multilatérales, le secteur social a été couvert. Quant à la croissance économique, son niveau s'affiche à 3% en 2012 mais avec un gain légèrement inférieur à celui de 2011.

Les années 2012 et 2013 ont été marquées par la préparation et la réalisation des élections : les deux tours de l'élection présidentielle et l'élection législative afin de remettre le pays dans l'ordre constitutionnel, et de stabiliser l'environnement politique et socio-économique. C'est principalement dans cette optique que les partenaires, tels l'Union Européenne, la SADC et la COI, ont appuyé davantage le Programme d'Appui au Cycle Electoral à Madagascar (PACEM). Ainsi, la courbe, représentant la variation de l'APD entre 2012 et 2013, monte en flèche de 22,8% ; malgré une restriction de la croissance économique.

2014 a été marquée par un léger accroissement du PIB (3,3%) et une faible amélioration des décaissements de l'APD (23,8%) par rapport à 2013(22,8%).

1.1.2. Analyse de l'APD selon le type de financement

La répartition de l'aide suivant le type de financement et le type d'assistance se présente comme suit :

- Subvention : 64% de l'aide, avec une augmentation de 24%.
- Emprunt : 31% de l'aide, en augmentation de 28,5%.
- Assistance technique : 3% de l'aide avec une baisse de 12,2%
- En nature : 2% de l'aide, avec une augmentation de 38,2%
- Fonds de contrevaieur : une importante baisse de 92,5%, soit le passage d'1 million USD en 2013 à 91 milles USD en 2014. Sa part dans la totalité de l'aide est faible.

Tableau 1 : Répartition de l'APD des partenaires habituels selon le type de financements et le type d'assistances depuis 2009 (en milliers USD)

Type de financement	Décaissements Effectifs						Total
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Agences Bilatérales (358)	194 801	167 245	152 305	131 917	152 125	147 441	945 834
Assistance Technique (21)	23 218	17 599	21 279	21 755	19 588	17 141	120 579
Emprunt (10)	44 658	10 989	4 111	6 580	12 298	1 124	79 758
En Nature (1)	-	-	-	-	5	-	5
Subvention (327)	126 926	138 657	126 916	103 582	120 235	129 176	745 493
Agences Multilatérales (424)	228 188	321 538	255 535	255 174	323 168	440 832	1 824 435
Assistance Technique (8)	105	79	333	59	159	194	929
Emprunt (61)	77 081	126 380	96 098	102 396	131 528	183 707	717 191
En Nature (2)	8 103	7 145	8 212	9 429	7 061	9 765	49 715
Fonds de Contrevaieur (3)	-	417	-	1 592	1 224	91	3 324
Subvention (360)	142 899	187 517	150 891	141 697	183 197	247 075	1 053 276
TOTAL (775)	422 990	488 783	407 840	387 090	475 294	588 273	2 770 270

Source : AMP-Madagascar

Il est à remarquer que durant ces 6 années (2009 à 2014), le pays a bénéficié de plus de 2,77 milliards USD d'APD, dont 66% reçus des agences multilatérales. Les subventions émanant de ce type d'agences dépassent largement la totalité de l'aide octroyée par les agences bilatérales. De plus, il faut noter que l'emprunt obtenu par les partenaires bilatéraux a progressivement diminué, contrairement à de celui des partenaires multilatéraux.

1.2. BUDGET NATIONAL ET SYSTEMES NATIONAUX DE GESTION

En 2014, près de 47% des décaissements, représentant 417 projets, sont hors budget, tandis qu'en 2013, 45% l'étaient.

Tableau 2 : Proportion des projets inscrits dans la loi de Finances

Inscription dans le Budget	Nombre de projets	Décaissements Effectifs	
		Montant en millier USD	Part sur le total (%)
Hors Budget	417	293 070	47
Inscrit dans la Loi de Finances	68	324 230	53
TOTAL	485	617 299	100

Source : AMP-Madagascar

Pour le cas du Programme d'Investissement Public (PIP), la Loi des Finances 2014 a prévu 97 projets pour un montant de 278,7 millions USD.

I.3. ENVERGURE REGIONALE DES INTERVENTIONS DES PROJETS

La hausse tendancielle de l'aide a permis de redynamiser les activités économiques du pays. Concernant l'analyse de la mise en œuvre des projets le décaissement des projets d'envergure nationale a bénéficié d'un accroissement de 44% par rapport à 2013, ce qui représente 61% du décaissement total de l'aide des PTF habituels. Le niveau régional a reçu 21% du volume total de l'aide ; avec un léger accroissement de 4% par rapport à 2013.

Tableau 3 : Répartition des décaissements des PTF entre le niveau National et Régional (en milliers USD)

Niveau de mise en œuvre	Décaissements Effectifs				Variation annuelle %
	2013	Part %	2014	Part %	
National	248 827	52,4	358 518	60,9	44,1
Régional	117 389	24,7	122 352	20,8	4,2
Autres	109 078	22,9	107 403	18,3	12,0
TOTAL	475 294	100	588 273	100	23,8

Source : Base AMP-Madagascar

L'aide a augmenté grâce aux donateurs multilatéraux, avec 404 projets mis en œuvre entre 2013 et 2014 dont 61% (en volume) édifiés au niveau national pour un montant de 358,5 millions USD et 21% au niveau régional représentant 155 projets.

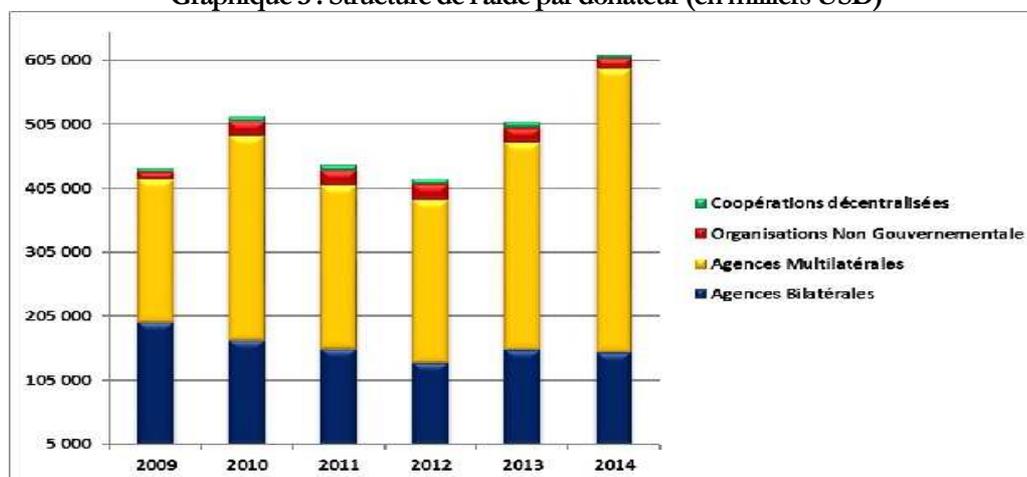
La rubrique « autres » désigne d'autres niveaux de mise en œuvre tel qu'au niveau des provinces ou encore une mise en œuvre tant au niveau national qu'au niveau régional (national-régional).

I.4. PROFIL DE L'AIDE PARDONATEUR

L'aide globale (y compris celle reçue des ONG et de la Coopération décentralisée) a atteint 612,03 millions USD en 2014. Plus de 96% de ce montant découle du financement des partenaires habituels (agences bilatérales et agences multilatérales). Jusqu'ici, les agences multilatérales restent le premier donateur en matière de décaissement pour la Grande Ile, avec 488 projets, alors que l'aide relevant de la coopération bilatérale n'évolue pas beaucoup et demeure à un niveau faible depuis 2009. Cette réticence ne se limite pas à ce type de donateur mais concerne aussi la contribution totale des ONGI et des coopérations décentralisées enregistrant en 2014 une baisse de leurs activités.

Par ailleurs, il faut ajouter, que dans un contexte de pauvreté, la subvention compose la majeure partie de l'aide octroyée pour les Pays les Moins Avancés (PMA) comme Madagascar.

Graphique 3 : Structure de l'aide par donateur (en milliers USD)



Source : AMP-Madagascar

1.4.1. Partenaires bilatéraux

L'apport des partenaires bilatéraux s'élève à 147,4 millions USD, soit 25% de l'aide globale en 2014 opérant dans 174 projets. La subvention constitue 87,6% de ce volume. Sa tendance est à la baisse avec une variation de -3,1% entre 2013 et 2014. Le décaissement reçu de quelques pays est toutefois en hausse par rapport à 2013, à savoir :

- Etats Unis à travers l'USAID : plus de 3,5%,
- Allemagne : 26,7%,
- Japon : 6 millions USD en 2013, 23 millions USD en 2014,
- Suisse : près de 49,2%.

La Principauté de Monaco a aussi appuyé Madagascar en lui accordant plus de 1 million USD d'aide en 2014 après une année blanche.

Quant aux pays suivants, il est constaté une réduction de leurs contributions en 2014 par rapport à 2013 (s'expliquant parfois par le fait que 2013 était une année avec des contributions exceptionnelles) :

- France : -15,3%,
- Chine : -52%,
- Corée du Sud : -99%,
- Norvège : -24%,
- Etats Arabes : -37%.

Tableau 4 : Décaissements des agences bilatérales entre 2013 et 2014 (en milliers USD) :

Agences Bilatérales	2013	2014	Variation (%)
États-Unis	61 502	63 626	3,5
France	33 343	28 257	-15,3
Japon	6 861	23 027	235,6
Allemagne	8 194	10 384	26,7
Norvège	12 548	9 556	-23,8
Chine	16 857	8 149	-51,7
Suisse	1 104	1 647	49,2
Monaco	-	1 582	-
Ligue des Etats arabes	1 789	1 124	-37,2
Corée du Sud	9 928	90	-99,1
TOTAL	152 125	147 441	-3,1

Source : AMP-Madagascar

1.4.2. Partenaires multilatéraux

Les agences multilatérales sont composées de 10 groupes de donateurs. Elles ont financé 236 projets, pour un montant de 440,8 millions USD, soit 75% du montant d'aide décaissée en 2014. Ce sont notamment :

- Les Nations Unies (UN) : 78 projets
- L'Union Européenne (UE) : 95 projets
- La Banque Africaine pour le Développement (BAD) : 13 projets
- La Banque Mondiale (BM) : 20 projets
- Le Fonds Mondial : 12 projets
- L'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OPEP) : 10 projets
- *Global Alliance for Vaccines and Immunization* (GAVI) : 8 projets
- La Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA) : 5 projets
- La Commission de l'Océan Indien (COI) : 1 projet
- *Southern African Development Community* (SADC): 1 projet

Leur contribution n'a cessé d'augmenter depuis 2012. Entre 2013 et 2014, cette contribution a connu une croissance de 36,4%.

Tableau 5 : Evolution de l'aide des agences multilatérales entre 2013 et 2014 (en milliers USD)

Groupes donateurs	2013	2014	Variation (%)
Banque Mondiale	92 501	152 110	64,4
Union Européenne	70 767	130 937	85,0
Nations Unies	68 453	79 457	16,1
Banque Africaine pour le Développement	22 138	37 056	67,4
<i>Global Alliance for Vaccines and Immunization</i>	30 497	20 433	-33,0
Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole	6 944	8 897	28,1
Fonds Mondial	26 601	4 716	-82,3
Banque Arabe pour le Développement en Afrique	2 288	3 828	67,3
<i>Southern African Development Community</i>	2 213	3 178	43,6
Commission de l'Océan Indien	767	220	-71,3
Total	323 168	440 832	36,4

Source : AMP – Madagascar

La Banque Mondiale intervient à travers l'Association Internationale de Développement (IDA) via 20 projets. C'est le premier donateur d'aide à Madagascar, avec une contribution de 34,5% parmi les agences multilatérales. Ensuite vient l'Union Européenne avec une augmentation de son appui de 85% entre 2013 et 2014.

Les Nations Unies comptent 12 agences donatrices actives à Madagascar, opérant dans 78 projets en 2014. Leurs cinq priorités sont l'enfance à travers l'UNICEF, l'alimentation et la nutrition par le PAM, la sécurité alimentaire par le biais du FIDA, le développement par le PNUD, et la population en générale à travers le FNUAP. Leur intervention s'est accrue de plus de 16% par rapport à l'année 2013.

1.4.3. Contribution des autres types de partenaires

Coopérations décentralisées

Ce sont des formes de coopérations, dont Madagascar bénéficie en provenance essentiellement de la France. Elles consistent à fournir de l'aide par un type de coopération décentralisée (découlant des communes ou des départements, d'inter-communautés ou des régions et même des syndicats) au bénéfice d'une ou de quelques zones géographiques décentralisées (régions ou communes bien délimitées).

L'aide fournie par ce type de coopération est de 7,1 millions USD en 2014 qui finance 137 projets. Elle repart à la hausse depuis 2009.

ONG internationales

La contribution des 15 ONGI s'élève à 18,6 millions USD, pour 88 projets. Elle a chuté de près de -14,6% entre 2013 et 2014. Les quatre premières organisations ci-dessous fournissent 58% du montant total d'aide décaissée des ONGI, à savoir :

- ADRA Madagascar : 14 projets
- CRS : 7 projets
- CARE : 8 projets
- FERT : 8 projets.

ONG fondations

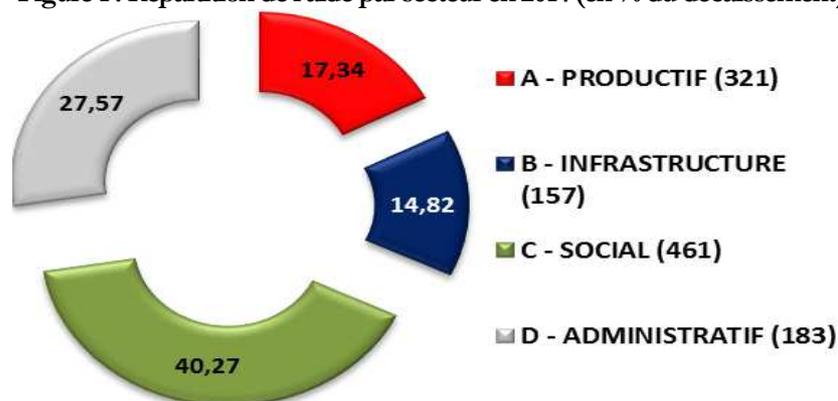
Les ONG Fondation ont généré 1,8 million USD d'aide, avec notamment :

- *African Capacity Building Foundation/CREAM* : 2 projets
- Association Fédération Handicap International : 7 projets
- Fondation Agakhan : 2 projets
- Fondation Telma : 7 projets

I.5. PROFIL DE L'AIDE PAR SECTEUR

La situation de 2014 confirme que le secteur administratif (comportant la gouvernance) et le secteur social (composé de la santé, l'éducation et la formation) ont été encore mis en avant au détriment du secteur productif (économie, développement rural) et du secteur des infrastructures.

Figure 1 : Répartition de l'aide par secteur en 2014 (en % du décaissement)



Source : AMP-Madagascar

Il est à noter que bien que peu de décaissements soient attribués au secteur productif, il comporte quand même 321 projets. En effet, ce secteur englobe le développement rural par le biais de plusieurs sous-secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture, l'industrie, l'artisanat, le transport et l'énergie. Les secteurs des infrastructures, du social et de l'administratif comportent respectivement 157, 461, et 183 projets.

REPARTITION DE L'AIDE PAR SECTEURS PRIORITAIRES

En 2014, l'APD totale de 588 millions USD, reçue par Madagascar, a été presque totalement répartie dans les 8 sous-secteurs que l'on définit comme secteurs prioritaires.

Tableau 6 : Répartition de l'aide par secteurs prioritaires pour 2013 et 2014 (en milliers USD)

Secteurs prioritaires	2013	2014	Variation (%)
Santé	181 773	146 304	-19,6
Gouvernance	44 870	129 736	197,5
Infrastructures	86 074	81 001	-8,2
Développement rural	41 175	62 010	51,6
Education	48 962	62 302	23,4
Economie	24 234	43 436	79,3
Environnement	26 621	31 612	19,8
Solidarité	15 081	21 404	42,3
Non aligné	6 504	10 467	100,1
TOTAL	475 294	588 273	24,4

Source : AMP-Madagascar

1.5.1. Secteur Santé

La Situation des aides pour le secteur Santé

Le décaissement du secteur santé constitue 24,9% de l'APD. Il a diminué, passant de 181 millions USD en 2013 à 146 millions USD en 2014, soit une réduction de -19,5%. Parmi les agences bilatérales, les Etats Unis et la France sont les deux premiers donateurs, confortant ce secteur avec des parts respectivement de 43,1% et 4,3% en 2014. Le décaissement global des agences bilatérales est de près de 76,9 millions USD sur cette même période avec une régression de -2,7% par rapport à celui de 2013 qui était de plus de 78,9 millions USD. La GAVI et les Nations Unies figurent parmi les deux premiers bailleurs multilatéraux, améliorant ce secteur avec des contributions respectives de 14% et 11% en 2014. Le décaissement total provenant de tous les partenaires multilatéraux s'est réduit à 69,5 millions USD en 2014 contre 102,9 millions USD en 2013, soit une diminution de -32,4%.

Tableau 7 : Principaux partenaires opérant dans le secteur Santé en 2013 et 2014 (en milliers USD)

PTF	2013		2014		Variation des décaissements (%)
	Milliers USD	Part (%)	Milliers USD	Part (%)	
Agences bilatérales	78 967	43,4	76 677	52,4	-2,9
États-Unis	61 502	33,8	63 107	43,2	2,6
France	5 820	3,2	6 560	4,5	12,7
Chine	11 050	6,1	3 445	2,4	-68,8
Japon	148	0,1	2 440	1,7	1543,4
Monaco	-	0,0	701	0,5	-
Norvège	447	0,2	424	0,3	-5,2
Agences multilatérales	102 888	56,6	67288	46	-34,6
<i>Global Alliance for Vaccines and Immunization</i>	30 497	16,8	20 433	14	-33,0
Nations Unies	16 114	8,9	16 065	11	-0,3
Banque Mondiale	14 046	7,7	14 187	9,7	1,0
Union Européenne	13 592	7,5	10 040	6,9	-26,1
Fonds Mondial	26 601	14,6	4 716	3,2	-82,3
Banque Africaine pour le Développement	330	0,2	2 265	1,5	586,4
Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole	1708	0,9	1 847	1,3	8,2
TOTAL	181 856	66,2	146 230	56,8	-19,6

Source : AMP-Madagascar

Résultats sur la performance du secteur Santé

Il est à noter que de nombreux facteurs peuvent apporter des changements aux différents secteurs, tels que les conjonctures internationales et nationales, les ressources internes, les aléas climatiques etc. Il est toutefois utile de rappeler que l'APD, avec un niveau de financement de 79,2% du programme d'investissement public prévu de la Loi des Finances 2014, est le facteur le plus influent. En effet, le financement extérieur est le principal moteur de redynamisation des activités réparties dans les différents secteurs.

L'année 2014 marque de manière globale des progrès notables dans le secteur de la Santé car, de nombreux résultats plus ou moins satisfaisants ont été affichés. Le taux d'utilisation des consultations externes des CSB est en augmentation, avec 32,4% contre 29,2% en 2013. Cette augmentation résulte de la réhabilitation et de

la mise à disposition de matériels et d'équipements, notamment de 84 CSB, ainsi que d'un recrutement de 119 agents contractuels, dont 15 médecins. De plus, le ratio médecin/habitants s'est amélioré, avec 1/10 425 contre 1/17 233 en 2013. Le ratio Paramédical/habitants de l'OMS a aussi progressé, avec 1/5207 contre 1/7951 en 2013.

Grâce essentiellement à l'approvisionnement de 112 Pharmacie Générale de Distribution (PhaGDis) par la centrale d'achat SALAMA et à la formation de ses prestataires de services, le taux de satisfaction des ordonnances servies augmente de 71,19% contre 68% en 2013. Le taux de disponibilité en médicament croît légèrement avec 88,9% contre 88% en 2013.

Le taux d'incidence du paludisme au niveau du CSB a été de 3,1 % contre 5,52% en 2013. Cette maladie en milieu hospitalier a été maîtrisée car le taux de mortalité du paludisme a diminué avec 7,76% contre 8,2 % en 2013.

La lutte contre le VIH/SIDA n'a pas été vaine avec un taux de prévalence inférieur à 1%. Cependant, le nombre de personnes dépistées en 2014 était de 265 020 contre 322 327 personnes en 2013, alors que l'objectif 2014 était de 860 520 individus. Le nombre de personnes nouvellement identifiées vivant avec le VIH/SIDA est de 380 en 2014 contre 367 en 2013, soit d'une augmentation de 3,5%. Ce résultat s'interprète, d'un côté, par la réussite de la stratégie de sensibilisation en matière de dépistage, et d'un autre côté, par l'insuffisance de la couverture du service d'auparavant. De plus, par rapport à l'objectif de 0,09%, le taux de prévalence des femmes enceintes s'élève à 0,15% en 2014.

Une amélioration de la prise en charge psychosociale a permis d'augmenter le pourcentage des personnes sous traitement ARV, en vie 12 mois après le début de prise ARV, à 84,7% contre 68,8% en 2013.

Le taux de succès de lutte contre la tuberculose est stationnaire, soit 82,5% alors que l'objectif était de 85% en 2014. Le taux de dépistage de la tuberculose n'a pas beaucoup changé, avec 69,67% contre 69,03% en 2013.

Le manque de sensibilisation en matière de lutte contre la peste a aggravé le taux de létalité de cette maladie, avec plus de 22% contre 17,12% en 2013, alors que l'objectif visé était de 14,5%.

Suite à l'implication, à la sensibilisation et à la promotion des contraceptions tels le Dispositif Intra Utérine (DIU) et les contraceptifs injectables, une amélioration du taux de couverture contraceptive de 29,26% marque aussi ce secteur contre 26,87% en 2013 ; l'objectif étant de 33%.

Concernant la vaccination chez les enfants de moins de 1 an, le taux de couverture vaccinale en BCG est de 59,5% contre 58,5% en 2013. Le défi se poursuit en matière de DTCHepB3, avec un taux de couverture de 68,4% contre 81% en 2013 ; la valeur cible étant de 90%. En matière de vaccin anti-rougeole, le taux de couverture est de 67,2% contre 78% en 2013.

Il est nécessaire de mentionner que même avec l'opérationnalisation des Hôpitaux Hauts de Gammes (HMP), la réhabilitation des Hôpitaux de référence (CHRR, CRD2), et la transformation de CHRD1 en CHRD2, le taux d'occupation moyen des lits en milieu hospitalier est de 43,95%. L'objectif de 50% n'a pas été atteint ; en raison du manque de kit d'urgence et du manque fonds d'équité pour la prise en charge des démunis en milieu hospitalier.

En termes de nutrition, un léger accroissement de la proportion des enfants présentant un déficit pondéral, vus en consultation externe, est de 9,8% contre 9,6% en 2013 ; Il faut noter que ce taux n'aurait pas été maintenu sans financements. En effet, chez les enfants de moins de 5 ans, fréquentant les sites de nutrition communautaire, ce taux a diminué et est de 18,8% contre 19,83 en 2013.

1.5.2. Secteur des Infrastructures

Situation des aides pour le secteur Infrastructures

La somme de l'aide décaissée pour le secteur des infrastructures en 2014 a diminué de -8,2% passant de 86 millions USD en 2013 à 78,9 millions USD en 2014. Ce décaissement représente 13,3% de l'APD et finance 122 projets. La Chine et la France sont les agences bilatérales les plus actives dans ce secteur même si l'on constate une diminution entre 2013 et 2014. Les deux premières agences multilatérales finançant les infrastructures sont la Banque Mondiale et la Banque Africaine pour le Développement.

Tableau 8 : Principaux partenaires opérant dans le secteur Infrastructure (en milliers USD)

Groupe donateur	2013		2014		Variation 2013-2014 (%)
	Décaissements Effectifs	Part (%)	Décaissements Effectifs	Part (%)	
Agences Bilatérales	21 442	24,9	5 757	7,1	-73,1
France	6 264	7,3	2 970	3,7	-52,6
Chine	2 521	2,9	1 448	1,8	-42,6
Ligue des Etats arabes	1 789	2,1	1 124	1,4	-37,2
Japon	1 018	1,2	195	0,2	-80,9
Suisse	-	-	21	-	-
Corée du Sud	9 785	11,4	-	-	
Norvège	64	0,1	-	-	
Agences Multilatérales	64 632	75,1	75 244	92,9	16,4
Banque Mondiale	36 601	42,5	28 101	34,7	-23,2
BAD	12 868	14,9	22 893	28,3	77,9
Union Européenne	8 495	9,9	12 525	15,5	47,4
Nations Unies	1 747	2,0	4 800	5,9	174,8
BADEA	2 135	2,5	3 712	4,6	73,9
OPEP	2 786	3,2	3 212	4,0	15,3
TOTAL	86 074	100	81 001	100	-5,9

Source : AMP-Madagascar

De nombreux donateurs ont revu à la baisse leur contribution dans les infrastructures. En effet, le Japon ainsi que la Chine et la Banque Mondiale ont réduit leur apport, se traduisant par les variations respectives de -80,9%, -42,6%, -23,2% entre 2013 et 2014. De plus, certains donateurs tels que la Corée du Sud et la Norvège ont même suspendu leur contribution aux infrastructures en 2014.

Cependant, quelques partenaires ont conforté leur aide par rapport à l'année précédente :

- La BAD (77,9%) : Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural (PAER) : réhabilitation des infrastructures agricoles dans la Région Atsimo Andrefana
- La BADEA (78,9%) : construction de la RN 43 Sambaina – Faratsiho – Soavinandriana
- Les Nations Unies (174,8%) : Projet d'Appui au Secteur Eau et Assainissement (PASEA) du PNUD
- L'Union Européenne (47,4%) : travaux de réparation des infrastructures de transport suite aux dégâts climatiques à Madagascar

La Banque Mondiale appuie le secteur des Technologies de l'information et de la communication pour tous notamment en ce qui concerne les communications régionales. Aussi, la BAD ainsi que l'Union Européenne figurent parmi les grands donateurs de ce secteur avec une contribution de 80% du décaissement total en infrastructure.

Sous-secteur Eau, hygiène et assainissement :

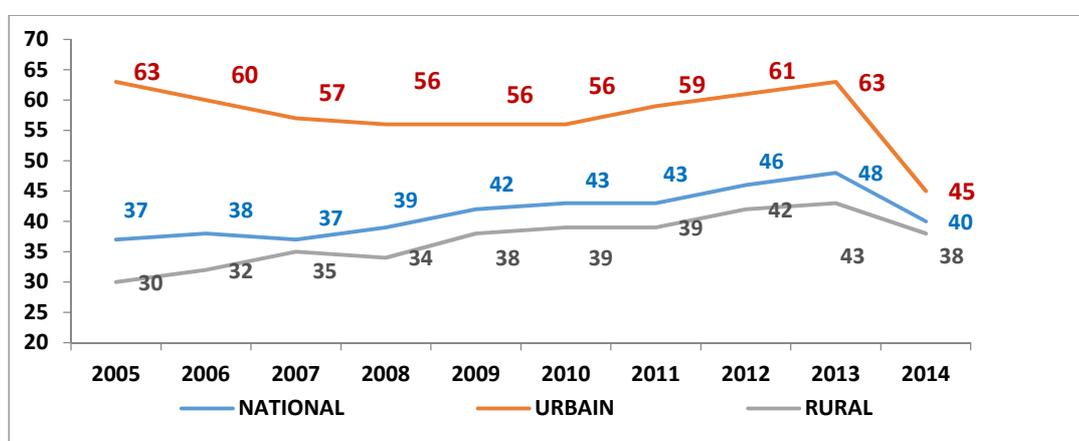
Situation des aides pour le secteur

Les contributions des bailleurs pour ce secteur constituent plus de 4% de l'aide ; en effet, un décaissement de 24 millions USD est enregistré en 2014 contre 22 millions USD en 2013, soit un léger accroissement de 9%. Concernant les groupes de donateurs, la BAD fournit 59% de ce décaissement. Les Nations Unies et la Banque Mondiale se retrouvent respectivement deuxième et troisième donateurs dans ce secteur, avec une contribution de 31%. Le Japon, la Suisse et l'Union Européenne ont revu à la baisse leur apport.

Résultats sur la performance du secteur

Le taux de desserte en eau potable au niveau national a encore reculé à environ 40% contre 48% en 2013. La situation en milieu urbain se dégrade avec un taux de desserte en eau de 45% contre 63% en 2013. Le milieu rural n'a connu aucune amélioration ; au contraire son taux de desserte s'est affaibli à 38%, soit une perte de 5 points par rapport à 2013.

Graphique 4 : Evolution du taux de desserte en eau potable (%) depuis 2005



Source : Ministère de l'Eau

Les régions d'Itasy, Menabe, Diana, Analanjirifo et Atsimo Andrefana ont connu une ample baisse de leur taux de desserte entre 2013 et 2014.

Concernant l'utilisation des latrines pour l'assainissement de base, le taux d'accès a légèrement diminué au niveau national avec 46% contre 47% en 2013. Cette diminution fait suite à la baisse vertigineuse du taux en milieu urbain, qui est passé de 62% en 2013 à 56% en 2014.

Toutefois, de nombreuses réalisations ont été enregistrées en 2014, notamment dans la partie Sud du pays, comme les diagnostics des ouvrages ainsi que les diagnostics de l'état des lieux. Des programmes d'alimentation en eau potable ainsi que des programmes d'assainissement ont été achevés. On peut citer ici les travaux de forages positifs, l'installation de 408 pompes à motricité humaine, de 48 blocs sanitaires, ou encore 110 latrines familiales.

Résultats sur la performance du secteur infrastructure

Des réhabilitations et des entretiens ont été effectués en 2014 bien que le pourcentage du réseau des routes nationales en bon état ait baissé, passant de 26% en 2013 à 25% en 2014. En effet, 34 km de routes nationales ont dû bénéficier d'entretiens périodiques et 141 km de routes ont été réparées suite aux dégâts cycloniques. Les RN2, RN5 et RNS24 ont été entretenues sur 489,15km. De plus, 13,85 km ont fait l'objet de travaux d'urgences au cours de cette même période. Le financement pour la réhabilitation et l'entretien des routes rurales a diminué en raison du problème de versement des compagnies pétrolières des RER. Cependant, 24,5 km de routes rurales ont été réhabilitées. En outre, l'entretien et la réhabilitation de 7,65 km de voiries urbaines

ont aussi été réalisés et 3 dalots ont été construits sur la RN9-Manombo. Concernant l'entretien courant, il a été effectué sur 3.048 km de routes nationales contre 10.416 km en 2013.

Pour l'énergie, le taux d'accès des ménages à l'électricité, en milieu urbain, a essentiellement augmenté avec 58% contre 57,59% en 2013, suite au renforcement du système électrique de la JIRAMA. Au niveau national, ce taux se dégrade passant de 15,25% en 2013 à 15% en 2014, suite au recul du taux d'accès dans le milieu rural avec 4,72% en 2013 et 4% en 2014.

L'augmentation des abonnées et l'extension des zones de desserte, ainsi que la plateforme de tarif, ont permis une amélioration du taux de pénétration en téléphonie fixe et mobile, avec 44,28% en 2014 contre 42,2% en 2013. Le nombre d'internautes abonnés s'élève à 820 922 sur la même période, dont 3% en internet fixe.

1.5.3. Secteur de l'Education

Situation des aides pour le secteur de l'Education

Plus de 10% de l'aide a été affectée au secteur de l'éducation en 2014, pour un montant de 62 millions USD, soit une augmentation de 27,2%. La Banque Mondiale est le premier donateur de ce secteur. Sa contribution dynamique représente 39,4% du total décaissé dans ce secteur ; elle est passée de 6,2 millions USD en 2013 à 24,6 millions USD en 2014, suite aux programmes PAUSENS et au projet Education pour Tous.

Tableau 9 : Donateurs par ordre décroissant du montant décaissé en 2014 (en milliers USD)

Groupe donateur	2013		2014	
	Décaissements Effectifs	Part (%)	Décaissements Effectifs	Part (%)
Agences Bilatérales	10 753	22,0	15 410	24,7
Norvège	7 790	15,9	6 900	11,1
France	2 963	6,1	5 809	9,3
Chine	-		1 600	2,6
Japon	-		859	1,4
Monaco	-		241	0,4
Agences Multilatérales	38 209	78,0	46 892	75,3
Banque Mondiale	6 182	12,6	24 575	39,4
Nations Unies	9 807	20,0	13 204	21,2
Union Européenne	21 632	44,2	6 460	10,4
OPEP	436	0,9	2 537	4,1
BADEA	153	0,3	116	0,2
TOTAL	48 962	100	62 302	100

Source : Base AMP-Madagascar

Résultats sur la performance du secteur de l'Education

Concernant le préscolaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) a légèrement augmenté ; il est de 13,15% contre 12,45% en 2013, soit une augmentation d'effectif de 285.530, dont 51% sont des filles. La part du secteur public dans l'enseignement préscolaire est en augmentation continue depuis 2006, cependant, le secteur privé y demeure largement dominant.

S'agissant du primaire, le TBS a légèrement diminué ; il est de 144,2% en 2014, soit une perte de 0,2 point. Le taux d'achèvement (TAC) a diminué, passant de 70% en 2013 à 69,5% en 2014. Il faut noter que ce taux est plus important chez les filles, avec un indice de parité d'achèvement fille/garçons de 1,027. Le taux d'abandon (TAB) ainsi que le taux de redoublement (TRE) ont diminué respectivement avec 16% et de 22,5% en 2014 contre respectivement 17% et 23,13% en 2013. Le ratio élèves/enseignant s'optimise avec 42 élèves pour 1 enseignant en 2014, suite au recrutement des maîtres FRAM contre 48/1 en 2006.

Dans le cas des collèges, le TBS a légèrement diminué, passant de 52,59% en 2013 à 52,3% en 2014 ; le TRE a reculé avec 10% en 2014 contre 11,2% en 2013. Le TAC s'est aussi conforté avec 40% en 2014 contre 36,3% en 2012. Le TAB, s'aggrave par contre, avec 13% en 2014 contre 11% en 2013.

Pour l'enseignement au lycée, le TBS a gagné 1 point affichant 22% en 2014 contre 21% en 2013 ; le TRE a largement reculé, passant de 7% en 2013 à 0,5% en 2014. Le TAB est en forte hausse, avec 9% contre 1,8% en 2013. Le TAC se raffermi avec 18% contre 16,4% en 2013.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, le TBS est renforcé avec 4,6% contre 4,3% en 2013. Le TRE est en baisse, avec 15,5% contre 18,8% en 2013. L'abandon a aussi diminué, avec un taux TAB de 30,6% contre 31,4% en 2013. Le TAC s'est légèrement conforté, avec 1,3% contre 1,2% en 2013. Le nombre de nouveaux apprenants entrant en 1^{ère} année a augmenté de 36,3% en 2014, soit un gain de 0,24 point par rapport à 2013. Aussi, l'effectif des étudiants dans les institutions publiques et privées s'élève à 106.014 en 2014 contre 97.056 en 2013.

L'enseignement technique et de la formation professionnelle présente une amélioration au niveau du TRE avec 7,41% en 2014 contre 12% en 2013.

1.5.4. Secteur de la Gouvernance

Situation des aides pour le secteur de la Gouvernance

La qualité de la gouvernance détermine l'atteinte des objectifs des programmes de développement. Les bailleurs ont ainsi soutenu ce secteur de la gouvernance à Madagascar. Un décaissement de 129,7 millions USD, soit 22% de l'aide en 2014, a été réalisé contre 36,9 millions en 2013. Le premier bailleur est l'Union Européenne avec un apport atteignant les 62,4% en 2014 surtout à travers le contrat d'appui à la consolidation des services de l'Etat à Madagascar et le Programme d'appui à la Société Civile de Madagascar nommé « *Dimika* ». Deux grands projets de gouvernance sont financés par la Banque Mondiale pour un montant de 29,8 millions USD pour la même période, suite au *Reengagement Development Policy Operation* et le Projet pour la Bonne Gouvernance et Développement Institutionnel. Seuls quelques donateurs comme la France et la COI ont réduit leurs aides pour ce secteur en 2014. La Norvège quant à elle, est revenue à son niveau habituel de coopération ; niveau qu'elle avait élevé en 2013 afin de financer les élections.

Tableau 10 : Répartition de l'aide à la gouvernance par groupe donateur de 2013 et 2014 (millier USD)

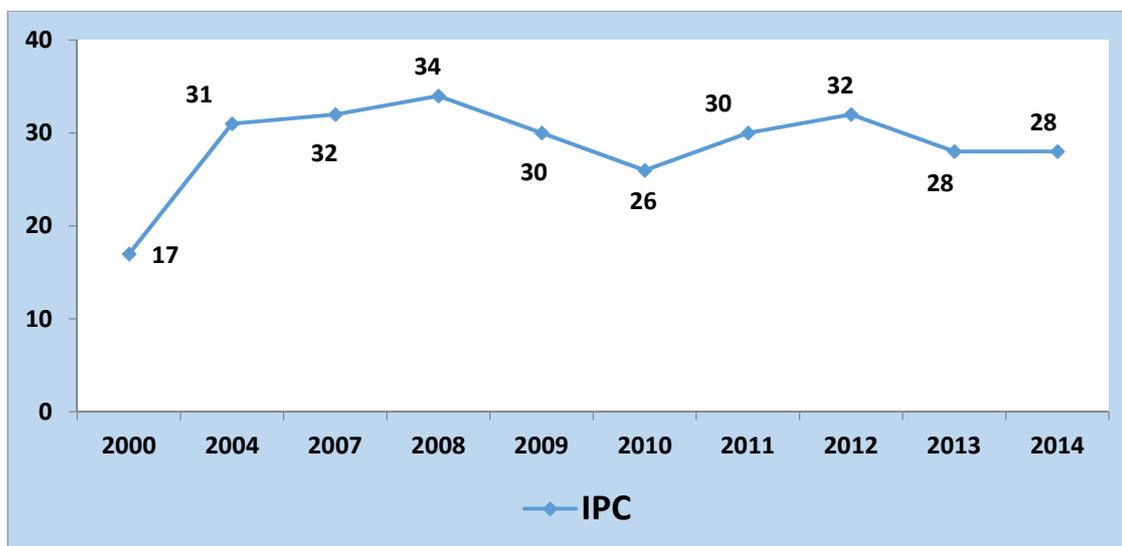
Groupe donateur	2013		2014		Variation 2013-2014 (%)
	Décaissements Effectifs	Part (%)	Décaissements Effectifs	Part (%)	
Agences Bilatérales	7 891	17,6	6 221	4,8	-21,2
France	3 375	7,5	2 493	1,9	-26,1
Chine	1 392	3,1	1 656	1,3	19,0
Japon	1 142	2,5	1 137	0,9	-0,5
Suisse	656	1,5	766	0,6	16,7
Corée du Sud	14	0,0	90	0,1	531,7
Norvège	1 311	2,9	80	0,1	-93,9
Agences Multilatérales	36 979	82,4	123 515	95,2	234
Union Européenne	18 943	42,2	80 916	62,4	327,1
Banque Mondiale	7 274	16,2	29 851	23,0	310,4
Nations Unies	7 782	17,3	9 192	7,1	18,1
SADC	2 213	4,9	3 178	2,4	43,6
COI	767	1,7	220	0,2	-71,3
BADEA	-	-	159	0,1	-
Total	44 870	100	129 736	100	189,1

Source : AMP-Madagascar

Résultats sur la performance du secteur Gouvernance

La mise en œuvre de la Politique de réduction de la corruption dans 20 Régions ainsi que le traitement de 49% de dossiers d'investigation marquent les efforts déployés pour éviter la corruption en 2014. Un séminaire gouvernemental et une consultation de différentes entités ont été réalisés. Concernant le résultat, en termes de score, aucun changement n'a été enregistré par rapport à 2013. Ainsi, le score IPC du pays a stagné à 28 selon *Transparency International*, soit une dégradation par rapport 2013. Madagascar est enregistré comme le 50^{ème} pays le plus corrompu au monde contre 48^{ème} en 2013.

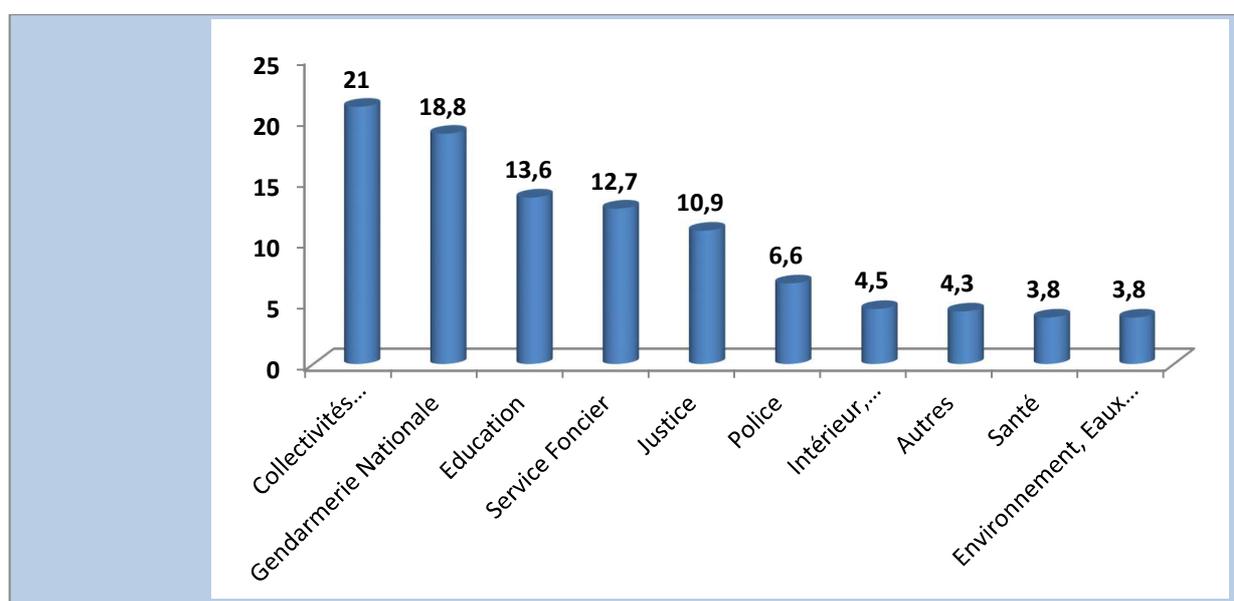
Graphique 5 : Evolution de l'indice de la perception de la corruption (IPC) de 2000 à 2014



Source : *Transparency International*

Selon le BIANCO, il y a 21 cas de corruption sur 100 dans les collectivités décentralisées, 18,8 sur 100 dans la Gendarmerie Nationale et 13,6 sur 100 cas dans l'Education. De nombreux cas de corruption émanent aussi du Service Foncier, de la Justice et de la Police. Au 7^{ème} rang se trouve l'Intérieur et l'Administration territoriale. La corruption dans le domaine de la Santé, de l'Environnement et des Eau et Forêts est de 3,8 cas de corruption sur 100 chacun.

Graphique 6 : Classement de quelques secteurs par amplification de corruption –Cas Madagascar 2014



Source : *BIANCO*

1.5.5. Développement rural

Situation des aides pour le secteur du Développement rural

Un des secteurs bénéficiant d'une augmentation de l'aide est le développement rural. Son décaissement atteint 62 millions USD en 2014 contre 41,2 millions USD en 2013, soit une augmentation de 50,6%. Le financement de l'Union Européenne et des Nations Unies représentent plus de la moitié de l'aide allouée à ce secteur. A titre d'exemple, l'Union Européenne appuie ce secteur à travers le projet ASARA pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et du niveau de revenus agricoles. Les Nations Unies se focalisent sur les moyens de subsistance durables et la lutte contre la pauvreté. La BAD, notamment à travers le projet BAS MANGOKY, et la Banque Mondiale, par le biais de WATERSHED, ont aussi supporté le développement rural plus intensément qu'en 2013.

Tableau 11 : Comparaison des décaissements par groupe donateur entre 2013 et 2014 (en milliers USD)

Groupe donateur	2013		2014		Variation 2013-2014 (%)
	Décaissements Effectifs	Part (%)	Décaissements Effectifs	Part (%)	
Agences Bilatérales	13 016	31,6	8 174	13,2	-37,2
Japon	3 637	8,8	3 197	5,2	-12,1
France	6 809	16,5	2 871	4,6	-57,8
Norvège	1 365	3,3	1 194	1,9	-12,5
Allemagne	1 206	2,9	912	1,5	-24,4
Agences Multilatérales	28 159	68,4	53 836	86,8	91,2
Union Européenne	3 445	8,4	19 368	31,2	462,2
Nations Unies	12 601	30,6	13 766	22,2	9,2
BAD	7 940	19,3	11 656	18,8	46,8
Banque Mondiale	2 159	5,2	7 746	12,5	258,7
OPEP	2 014	4,9	1 300	2,1	-35,4
TOTAL	41 175	100	62 010	100	50,6

Source : AMP-Madagascar

A noter que le Japon, la France, l'Allemagne et l'OPEP ont amené à la baisse leurs contributions respectives.

Résultats sur la performance du secteur du développement rural

Dans le développement rural, des actions pour la sécurisation foncière ont été réalisées comme la mise en place de 12 guichets fonciers, l'établissement de 17 505 titres fonciers, dont 48% par le Programme Foncier National contre 11 416 en 2013. Des certificats fonciers ont aussi été délivrés en 2014, soit 46.220 contre 18 000 en 2013. De plus, 10 240 opérations de bornage ont été réalisées, dont 4 192 dossiers traités dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Topologie Foncier PTF. Quelques 4 525 plans sont numérisés et 161 Plan d'Occupation Locale Foncière PLOF ont été vérifiés et validés, dont 4 PLOF élaborés dans le cadre PTF.

S'agissant d'abord de la production agricole, une hausse légère de la production de paddy de 9,23%, représentant 3,9 millions tonnes a marqué l'année 2014 contre 3,6 millions tonnes en 2013. Cette performance s'avère cependant faible en raison des aléas climatiques, plus précisément la contre saison, les catastrophes naturelles. La disponibilité des intrants est aussi très précaire en 2014, surtout en matière de semences, passant de 800 tonnes en 2013 à 516 tonnes en 2014, par manque des moyens de contrôle. L'importation d'engrais s'est avérée incontournable en 2014, avec 25 069 tonnes contre 6.931 tonnes en 2013. Toutefois, la disponibilité en matériels agricoles s'est améliorée passant de 4.726 matériels en 2013 à 7 285 en 2014. Une performance au niveau de la maîtrise de l'eau est aussi enregistrée. En effet, 151.700 ha ont été irrigués en termes d'hydro-agriculture contre 65 600 ha en 2013. Dans ce cadre, le nombre de Bassins Versants (BV) a augmenté avec 934 en 2014 contre 145 BV en 2013. La superficie infestée de criquets traitée a été élargie pour

préserver la production ; 996 722 ha ont été traités en 2014 contre seulement 128 162 ha en 2013. Concernant les Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA), 10 FRDA ont été mis en place en 2014 avec une totalité de 12 rendus opérationnels contre 8 FRDA opérationnels en 2013. La recherche agricole a été appuyée, ceci résultant d'une élévation de 76 tonnes de pré-base et de base produite en 2014 contre 24 tonnes uniquement en 2013.

Concernant l'élevage, de nombreux résultats ont été enregistrés. A titre d'exemple, 3 790 281 bovins ont été vaccinés, représentant 79% de la totalité des bovins en 2014. De plus, 20 techniciens ont été formés en matière de bien-être animal. Il faut aussi noter une amélioration de la mise à disposition des matériels techniques et produits vétérinaires à Vohémar. Des centres de formation et d'analyse de génétique animale, situés à Iboaka Fianarantsoa et à Ambory Mahajanga ont été réhabilités afin de servir de vitrines à Madagascar. Des mesures de préventions contre la mortalité des vaches ont été prises. Quelques 10 137 acteurs, dont des éleveurs, apiculteurs, des organisations paysannes et des revendeurs de denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) ont bénéficié de formations, notamment en matière de prévention contre les maladies (varroas dans l'apiculture notamment) et les modes d'habitats et d'alimentation. Des mesures ont également été prises en matière de protection des consommateurs concernant les produits d'élevage, telles que les inspections journalières des DAOA, de nouveaux étals de bouchers, la réhabilitation d'abattoir et le contrôle de 177 abattages. Concernant l'apiculture, quelques résultats ont été enregistrés tels que 1 000 ruches dotées de produit anti-varroas dans les zones contaminées et 5 sites surveillés contre les maladies des abeilles. En 2014, Madagascar a produit plus de 1 582 tonnes de miel.

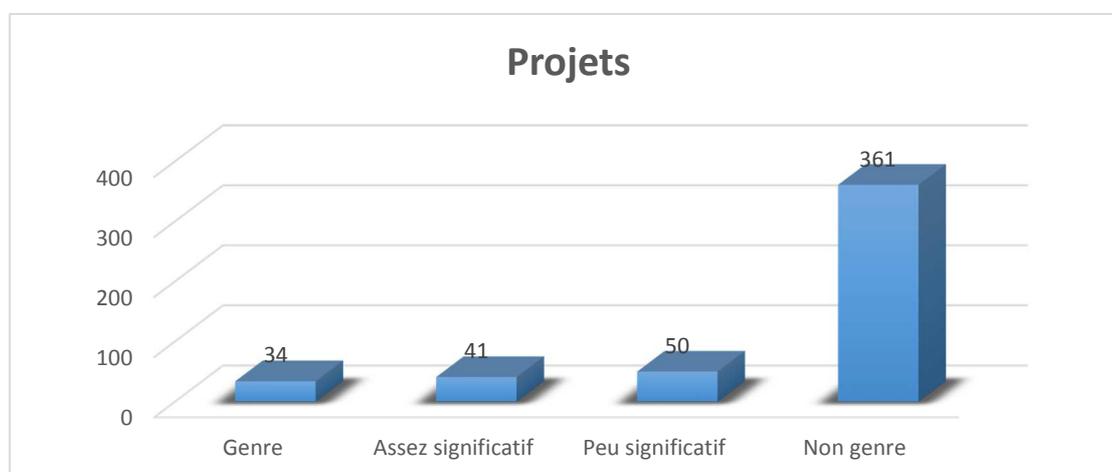
La branche de la pêche, classée parmi les 5 premiers secteurs porteurs de croissance, a produit 100 000 tonnes de ressources halieutiques en 2014 contre 125 000 tonnes en 2013. 2 830 licences de pêche et permis de collecte des produits halieutiques ont été délivrés. La pêche a généré 10,4 millions Ariary soit 4 308² USD de recettes en 2014.

I.6. DIMENSION DU GENRE

La population est le principal acteur et bénéficiaire du développement. Ce qui amène à mettre en exergue l'analyse de la prise en considération du genre dans toutes les activités liées à la coopération internationale.

En effet, ces dernières années, il y a un essor d'initiatives pour la promotion du genre dans les différents secteurs. L'intégration de la dimension du genre par rapport au nombre de projets représente 7% du total des projets en 2014 contre un taux de 7,03% en 2013. Ce résultat équivaut à 34 projets sur 486 projets comptabilisés en 2014 contre 32 sur 455 projets en 2013.

Graphique 7 : Nombre de projets (en 2014) selon le degré d'intégration de la dimension genre



Source : AMP-Madagascar

² Taux de change moyenne période 2014 : Ar/USD = 2414,8

Actuellement, l'inclusivité est de mise sur tous les plans en matière de développement. Ceci implique la considération de la dimension du genre dans tout projet de développement.

En termes de décaissements pour l'année 2014, la dimension du genre représente 6,85%. Les projets prenant en compte d'une manière assez significative la dimension du genre sont de l'ordre de 20,57% du total des décaissements. Les projets où le genre est considéré d'une manière peu significative sont de 4,68%. Les projets n'ayant aucun rapport avec le genre représente plus de la moitié du total des décaissements soit 67,9%.

Tableau 11 : Répartition des projets selon le degré d'intégration de la dimension genre

Degré d'intégration de la dimension genre	Décaissements Effectifs (en milliers USD)
Genre	42 328
Agences Bilatérales	573
Agences Multilatérales	40 460
Coopérations décentralisées	22
Organisations Non Gouvernementale	1 273
Assez significatif	127 174
Agences Bilatérales	69 009
Agences Multilatérales	51 920
Organisations Non Gouvernementale	6 245
Peu significatif	28 962
Agences Bilatérales	14 101
Agences Multilatérales	14 280
Coopérations décentralisées	20
Organisations Non Gouvernementale	561
Non Genre	419 529
Agences Bilatérales	63 758
Agences Multilatérales	334 173
Coopérations décentralisées	7 824
Organisations Non Gouvernementale	13 775
TOTAL	617 993

Source : AMP-Madagascar



PARTIE II. COOPERATION DECENTRALISEE

II.1. CONCEPT DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il est à noter d'abord que la coopération décentralisée à Madagascar est à 95% réalisée par les collectivités territoriales françaises. Toutefois il existe des collectivités partenaires opérant à Madagascar, et provenant d'autres pays comme la Norvège. En l'absence d'informations précises concernant les autres formes de coopération décentralisée, les informations fournies par la suite concernent exclusivement les collectivités françaises.

II.1.1. Définitions

Les collectivités locales jouent un rôle très important dans la coopération au développement. La notion de coopération décentralisée désigne un processus s'appuyant sur les collectivités territoriales ; la coopération décentralisée est souvent présentée comme l'un des instruments les plus appropriés pour dynamiser les initiatives locales de développement.

La coopération décentralisée est un mode de coopération comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariats noués entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités d'autres pays. Ces coopérations sont formalisées par des conventions qui sont validées par l'assemblée délibérante avant leur signature. Elles peuvent relever de diverses thématiques qui mobilisent les savoir-faire des collectivités territoriales : développement économique local, aide au développement, promotion à l'étranger, assistance technique, aide humanitaire, accompagnement des acteurs de leur territoire. Aujourd'hui, la loi parle « d'action extérieure » des collectivités territoriales, prenant en compte une diversification des pratiques.

II.1.2. Concepts

Dans le cadre de la convention de la coopération décentralisée, les collectivités font parfois appel à divers organismes pour l'exécution et le suivi de leurs projets. Les ONG, les syndicats, les associations non-gouvernementales sont parmi ces organismes.

Décrets et textes

➤ Les principaux textes

- *La loi Administration Territoriale de la République (ATR) n°92-125 du 6 février 1992* fournit un premier cadre juridique à l'internationale des collectivités françaises. Elle autorise les collectivités territoriales à signer des conventions avec des autorités locales étrangères, dans le respect des engagements internationaux de la France. En France, deux nouvelles lois donnent un nouvel élan aux actions extérieures des collectivités territoriales, à savoir :
- *La loi dite Oudin-Santini, loi n°2005-95 du 9 février 2005*, qui permet aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés de l'eau et de l'assainissement de prélever jusqu'à 1% du budget de ces services pour mener des actions de coopération avec les collectivités étrangères dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.
- *La loi dite Thiollière, loi n°2007-147 du 2 février 2007*, qui modifie le Code général des collectivités territoriales, habilite notamment lesdites collectivités à intervenir en dehors des limites de leurs compétences. Une possibilité de mise en place ou de financement des actions à caractère humanitaire est permise en cas d'urgence justifiée. Quatre éléments de la loi *Thiollière* méritent d'être soulignés :
 - L'élargissement aux « autorités locales étrangères » est inscrit dans la loi;
 - Une nouvelle compétence est reconnue aux collectivités territoriales, plus précisément, elles peuvent « mener des actions de coopération et d'aide au développement » ;
 - L'objet et le montant prévisionnel des engagements financiers doivent faire l'objet d'une convention;
 - L'aide humanitaire d'urgence fait désormais partie des compétences des collectivités territoriales.

➤ *Les limites juridiques*

Il existe deux limites juridiques à l'action extérieure des collectivités françaises :

- Elles ne peuvent pas signer un accord avec un Etat sauf certaines collectivités d'outre-mer ;
- Leurs accords de coopération décentralisée doivent respecter les engagements internationaux de la France

Type de collectivités territoriales

L'article 72 de la Constitution de la cinquième République Française prévoit l'existence de différents types de collectivités territoriales : les communes, les départements, les régions.

Tableau 12 : Collectivités territoriales en France

Type de collectivité	Nombre	Assemblée délibérante	Exécutif
Communes	36 680	Conseil Municipal	Maire
Départements	96 en métropole 2 en outre-mer	Conseil départemental	Président du conseil départemental
		Conseil de Paris	Maire de Paris
Collectivité territoriale unique	3 en outre-mer		
	Guyane	Assemblée de Guyane	Président de l'Assemblée de Guyane
	Martinique	Assemblée de Martinique	Conseil exécutif de Martinique
	Mayotte	Conseil départemental de Mayotte	Président du conseil départemental de Mayotte
Régions	13 en métropole 2 en outre-mer	Conseil régional	Président du conseil régional
Collectivité territoriale de Corse	1	Assemblée de Corse	Conseil exécutif de Corse

Source : <http://www.ambafrance-mada.org/>

➤ *Régions*

La France se divise en 15 régions : 13 régions métropolitaines composées de plusieurs départements et 2 régions d'outre-mer monodépartementales. La Corse constitue une collectivité territoriale à statut particulier mais est généralement comptée parmi les régions métropolitaines.

La région est une collectivité territoriale gérée par un conseil régional élu pour six ans au suffrage universel direct. L'État est représenté dans chaque région par un préfet de région nommé en Conseil des ministres et qui dirige les services déconcentrés.

➤ *Départements*

La France est divisée en 101 départements, dont 5 départements d'outre-mer.

Le département est une collectivité territoriale gérée par un conseil départemental élu pour six ans au suffrage universel direct. L'État est représenté dans chaque département par un préfet de département nommé en

Conseil des ministres et qui dirige certains services déconcentrés. Le préfet du département abritant le chef-lieu de région est également préfet de région. Chaque département est subdivisé en arrondissements qui accueillent chacun un sous-préfet dont le rôle est d'assister le préfet de département dans ses missions. Les départements sont également divisés en plusieurs cantons. Le canton est la circonscription électorale pour les élections départementales. Les communes importantes sont divisées en plusieurs cantons, les plus petites regroupées en un canton.

➤ *Communes*

Au 1^{er} janvier 2015, la France compte 36 658 communes, dont 36 529 en France métropolitaine compte tenu des fusions et absorption effectives le 1^{er} janvier 2015. L'incitation au regroupement en intercommunalités se poursuit.

L'article 72 de la Constitution définit la commune comme une collectivité territoriale. Elle est administrée par un conseil municipal élu pour six ans, présidé par un maire. Ce dernier représente également l'État au sein de sa commune pour certaines fonctions, Officier d'état civil notamment.

Et actuellement, une réforme territoriale est en cours ; celle qui met l'accent sur la métropolisation et encourage à se mettre en intercommunalité.

II.1.3. Modalités d'intervention/ Fonctionnement

L'habilitation des collectivités locales à mener des actions de coopération décentralisée se caractérise par la diversité des fondements juridiques. Certains pays se sont dotés d'un dispositif constitutionnel ou législatif (Estonie, Finlande, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Bulgarie, Danemark, Espagne, Irlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse). D'autres pays n'ont pas établi de fondement juridique spécifique (Belgique, Norvège, Suède).

La catégorie de collectivité territoriale (commune, province, région) détermine le choix d'organisation interne des services responsables de la coopération en fonction des moyens disponibles (financiers, personnel...). En ce qui concerne les modalités de gestion de la coopération décentralisée, elles sont identifiées de manière générale en deux grandes tendances qui peuvent être pratiquées simultanément par une même collectivité locale :

- Coopération décentralisée directe : la collectivité est directement responsable de la conception et de la planification des actions, et peut gérer directement l'exécution ou la déléguer à un tiers.
- Coopération décentralisée indirecte : la collectivité n'est pas responsable directe ni ne participe à la conception des projets de coopération, elle se limite à financer, souvent par le biais d'appels à projets, d'autres acteurs (ONG, organismes de base, universités, etc.) qui sont les responsables des projets de coopération.

Les deux modèles de coopération coexistent, mais il est évident que la coopération directe exige beaucoup plus d'implication et de responsabilités de la part de la collectivité que la coopération indirecte passant par le financement de tiers.

II.1.4. Opportunités et Défis des Coopérations décentralisées

Opportunités

La coopération décentralisée ne se résume plus aux jumelages entre deux villes, son champ d'action dépasse le local et se mondialise. Elle renforce la capacité commune des entités publiques (où qu'elles se trouvent) à négocier, à renforcer le dialogue entre pairs, car en effet, la coopération décentralisée accompagne les collectivités partenaires dans la mise en place de politiques publiques territoriales.

Même si la coopération décentralisée donne la priorité à la collaboration entre homologues institutionnels, il n'est pas toujours facile en pratique de rencontrer à l'étranger un équivalent en termes de niveau administratif, géographique, ou démographique.

Contraintes

La faible implication de la population et la collaboration assez limitée avec les services déconcentrés de l'Etat sont une véritable insuffisance dans certains jumelages. Il existe cependant d'autres obstacles à la coopération décentralisée que celui de la différence de nature des partenaires. Par exemple, la durée des mandats et les compétences de chaque partenaire ne coïncident pas toujours, et parfois les attentes sur les manières de coopérer divergent. Ce décalage entre les attentes de certains et la capacité de réponse des autres varie en fonction des pays et des collectivités locales, et même si ce n'est pas toujours le cas, cela peut constituer un obstacle pour le bon fonctionnement de la coopération.

Dans les pays en développement, où le manque de moyens financiers et matériels est grand et où le personnel formé au sein des collectivités territoriales décentralisées est numériquement très faible, l'intérêt pour la coopération s'exprime parfois par le biais d'un "classeur de projets". C'est dans ce classeur de projets que sont listées les initiatives définies dans le Plan de Développement Local, afin de voir lesquelles sont susceptibles d'être appuyées par la coopération internationale.

II.2. COOPERATION DECENTRALISEE A MADAGASCAR

II.2.1. Résumé historique

Dès la proclamation de l'indépendance, des jumelages se sont conclus, le premier datant de 1961, entre Saint-Etienne et Tamatave. A la fin des années 1980, la Région Île-de-France engage un partenariat avec Tananarive connu dorénavant sous le nom de la Commune Urbaine d'Antananarivo. Dans les années 1990, l'évolution réglementaire en France et à Madagascar autorise la création de nombreux partenariats provenant de tous types de collectivités. Les différents niveaux de collectivités de La Réunion illustrent cette diversité d'acteurs, c'est-à-dire plusieurs projets mis en œuvre par le Conseil régional, le Conseil départemental et de nombreuses communes de l'île (La Possession, Le Port, Saint Denis, etc.).

En 1999, le département du Finistère et la commune urbaine de Diego Suarez initient un partenariat basé sur plusieurs secteurs d'activités. Pour sa part, l'Institut Régional de Coopération-Développement d'Alsace (IRCOD) coordonne les engagements de plusieurs collectivités de la Région Alsace dans le nord-ouest de l'île, en Région Betsiboka et Boeny. Bien que les Assises de Coopération Décentralisée de 2006 n'aient débouché sur aucune nouvelle coopération décentralisée, le volume de l'engagement financier des CTD françaises à la Grande Ile s'est accru depuis cette période. Ce qui signifie, quand même, l'existence d'un contexte favorable entre Madagascar et France.

En outre, un groupe pays «Madagascar» est alors constitué au sein de Cités Unies France : il rassemble toutes les collectivités françaises en coopération avec Madagascar. Une convention de coopération est ensuite mise en place le 28 février 2007 entre l'Association des Régions de France (ARF) et l'Association des 22 Régions malgaches (A22RM), devenue en octobre 2010 l'Association des Régions Malgaches (ARegM). A Madagascar, la coopération décentralisée a été consacrée d'abord, par le décret n°2011-0033 du 25 janvier 2011 relatif à la coopération décentralisée et aux relations extérieures des Collectivités Territoriales Décentralisées malgasy et leurs groupements. Ce décret a été abrogé par la suite par le décret n° 2015-958 du 16 juin 2015 relatif à la coopération décentralisée, qui constitue actuellement un de ses cadres juridiques.

II.2.2. Différentes Coopérations Décentralisées opérant à Madagascar

La coopération décentralisée constitue un important levier de développement local et un laboratoire de décentralisation, qui vient en appui au processus national de décentralisation malgache. Pour répondre aux

questions fondamentales liées aux transferts de compétences, de ressources et à la capacité des agents des collectivités territoriales, 3 outils ont été élaborés et mis en œuvre à Madagascar :

- le Fond de Développement Local (FDL) institué par le décret n°2007 -530 du 11 juin 2007 ;
- l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) institué par le décret n°2011-230 en mai 2011 ;
- la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) instituée jusqu'en juin 2015.

La coopération décentralisée franco-malgache occupe une place privilégiée dans la coopération bilatérale franco-malgache. La France représente la majorité des partenaires de coopération décentralisée, les restants étant d'origine suisse et norvégienne. Ces collectivités sont inégalement réparties dans l'île, avec une concentration plus importante sur les hauts plateaux et le littoral oriental. En 2010, les montants investis dépassent 5 millions d'Euros. En 2008, cette somme était de l'ordre de 3,4 millions d'Euros, ce qui représente une augmentation de près de 50% en deux ans. Le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) apporte un soutien essentiel, à travers ses appels à projets. L'appel à projet triennal 2010-2012 a permis à 13 Collectivités françaises d'obtenir un cofinancement de 1,4 millions d'Euros pour un montant total de 6 511 000 d'Euros.

En 2014, 41 collectivités territoriales françaises opèrent dans 35 Collectivités Territoriales Décentralisées malgaches dont 12 Régions, 5 structures intercommunales et 18 communes, mise à part les 54 autres communes à travers l'appui aux structures intercommunales ou dans le cadre du projet Cap'Eau porté par le partenariat Grand Lyon/Région Haute-Matsiatra.

Ces collectivités territoriales françaises sont composées de 11 Conseils régionaux, 8 Conseils départementaux, 4 intercommunalités et 18 communes. Il convient d'y ajouter la mobilisation des 6 Agences françaises de l'eau dont Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie qui sont des partenaires des collectivités françaises engagées à Madagascar et qui sont régis dans le cadre de la loi *Oudin-Santini* dite « 1% eau et assainissement ».

II.2.3. Evolution des contributions par Coopération Décentralisée

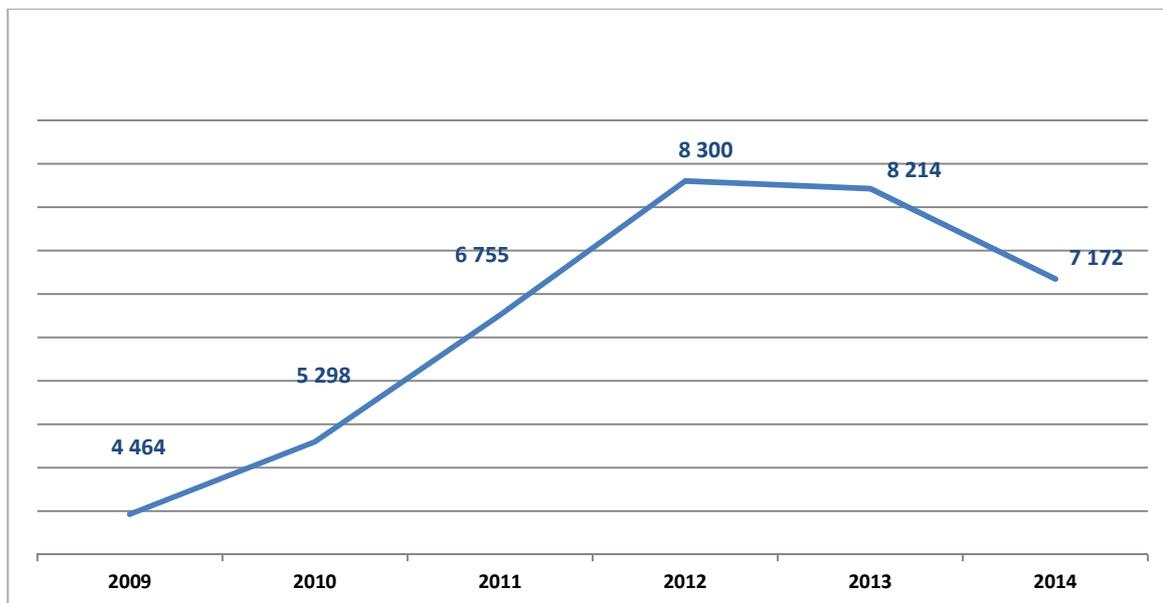
De 2009 à 2014, 41 millions USD de décaissement ont été enregistrés provenant des 35 collectivités partenaires de Madagascar en France. Ces collectivités travaillent dans 16 régions malgaches par le biais de plus de 100 projets. Leur contribution tend à la hausse de 2009 à 2012, allant de 4,4 millions USD à 8,3 millions USD. Entre les deux dernières années, cette contribution a connu une régression de -13% avec un décaissement effectif de 8,2 millions USD pour l'année 2013 et 7,1 millions USD pour 2014.

En se référant au volume de financement alloué depuis l'année 2009, les six³ premières coopérations décentralisées sont celles développées par la Région Île-de-France, la Région Rhône Alpes, le Grand Lyon, l'IRCOD Alsace, la Région Nord-Pas-de-Calais et la Région Aquitaine dont leurs partenaires malgaches respectifs sont : CU d'Antananarivo, Région Antsinanana, Région Haute Matsiatra, collectivités en région Boeny et Betsiboka, Région Analanjirofo, Itasy. Depuis la crise, ces agences ont décaissé chacune plus de 2 millions USD et près de 23 millions USD au total, soit 56,9% de l'ensemble des décaissements effectifs.

En termes de nombre de projets, c'est la Région Rhône Alpes qui intervient le plus avec 26 projets devant le Département Finistère (19 projets) et les Régions Ile de France et Nord Pas de Calais qui œuvrent à travers 15 projets chacune.

³ Voir le tableau annexe

Graphique 8 : Evolution de la contribution des Cooperations Décentralisées de 2009 à 2013 (millier USD)



Source : DCE à partir de la base AMP-Madagascar

Les décaissements effectifs cumulés depuis 2009 varient selon les donateurs, de 3 mille USD (du Département de La Manche) à 9,2 millions USD (de la Région Ile-de-France) avec une augmentation moyenne annuelle de 11,06%. L'augmentation entre 2010 et 2011 a été la plus importante. Elle passe de 5,2 à 6,7 millions USD, soit une hausse de 27,5%. Cette évolution est due à la multiplication, d'une part, du nombre des agences de coopération décentralisée, d'autre part, de celle des activités financées.

La Région Ile-de-France, avec 15 projets basés surtout dans la commune urbaine d'Antananarivo, est la première contributrice avec plus de 9,23 millions USD. Pendant une période de six années de suite, cette Région tient la première place avec respectivement 1,3million USD en 2009, soit 29,9% du décaissement total ; 1,7 million USD en 2011, soit 25,2% du décaissement total ; 1,7 millions USD en 2013, représentant 21,8% du décaissement total et 1,7 millions USD en 2014, soit 20,7% du décaissement total de toutes les agences.

En effet, le montant total de décaissement de la Région Ile-de-France est le plus élevé avec 9,2 millions USD soit 23,96% du montant total de décaissement de toutes les agences pour la période 2009-2014. Elle est suivie par la Région Rhône Alpes et le Grand Lyon qui ont respectivement un total de décaissement 3,48 millions USD et 2,96 millions USD.

II.2.4. Evolution des contributions par région

De 2009 à 2014, plus de 190 projets ont été portés par les collectivités françaises à l'endroit des collectivités décentralisées malagasy. Ces projets se trouvent pour 48 d'entre eux dans la Région Atsinanana, 30 à Analanjirofo, 27 dans la Région Diana, et 23 à Analamanga. Tandis qu'à Sofia, Bongolava et Menabe, le nombre de projets est de un (1) par Région.

En termes de décaissements les effectifs ont été concentrés dans la Région Analamanga depuis l'année 2009 sauf en 2010 pendant laquelle la Région Atsinanana a obtenu 1,2 million USD d'aide, tandis que celle allouée à la Région Analamanga est de 1,19 million USD. En effet, 45,6% des aides ont été attribués à ces deux Régions pour la période 2009 à 2014, soit respectivement 10,6 millions USD pour Analamanga et 7,7 millions USD pour Atsinanana.

Tableau 13 : Répartition des décaissements effectifs et nombre de projet par Région

Régions	Décaissements Effectifs						Cumul
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
ANALAMANGA	1 897	1 197	1 993	1 869	1 842	1 823	10 622
ATSINANANA	737	1 201	1 212	1 160	1 672	1 733	7 714
ANALANJIROFO	329	274	551	1 489	702	372	3 717
DIANA	261	583	711	761	494	299	3 109
HAUTE MATSIATRA	634	156	182	398	882	806	3 058
BOENY	66	572	484	511	978	129	2 741
ITASY	-	30	414	434	546	244	1 669
VAKINANKARATRA	84	212	157	210	248	298	1 209
ALAO TRA-MANGORO	-	123	145	340	235	195	1 039
ANDROY	130	129	158	58	84	135	694
ANOSY	144	173	65	175	59	-	617
BONGOLAVA	-	-	10	333	-	-	343
BETSIBOKA	-	67	64	66	2	5	204
ATSIMO-ANDREFANA	14	13	13	-	27	-	67
SOFIA	-	-	-	36	3	-	39
MENABE	-	24	-	-	-	-	24
Région Non attribué	167	542	595	460	440	1 132	3 336
TOTAL	4 464	5 298	6 755	8 300	8 214	7 172	40 202

Source : AMP-Madagascar

Le volume total de l'APD s'accroît d'année en année pour atteindre 1 000 USD par an de 2009 à 2014. Au niveau des interventions régionales, six Régions prédominent : Analamanga, Atsinanana, Analanjirofo, Diana et Haute-Matsiatra et Boeny. La prédominance de la Région Analamanga s'explique par le fait que 22 projets s'y exécutent dont 6 projets dans le secteur des infrastructures. Ces 6 projets sont d'un montant total de 4,6 millions USD, soit 51% du montant global des aides allouées pour la Région.

Il faut noter que ce ne sont pas forcément les régions institutionnelles qui sont bénéficiaires de l'aide via la coopération décentralisée. A titre d'exemple, la Région Nord-Pas de Calais soutient plusieurs projets qui transitent par des acteurs de la société civile par exemple. Par ailleurs, si le Grand Lyon a pour partenaire une région : Haute Matsiatra, la Région Île-de-France coopère quant à elle avec la commune urbaine d'Antananarivo.

Si les contributions financières dans le cadre des partenariats franco-malgache sont clairement de la France vers Madagascar, il est primordial d'insister sur le fait que les décisions de travailler sur un ou plusieurs secteurs donnés, se prennent entre exécutifs des deux collectivités, malgache et française.

II.2.5. Evolution des contributions par secteur

Depuis 2009, bien qu'il y ait une baisse des financements presque dans tous les secteurs entre les années 2013 et 2014, sauf pour le secteur Infrastructures, une hausse d'année en année des allocations pour l'ensemble des secteurs se confirme.

Tableau 14 : Répartition des décaissements effectifs par secteur

Secteurs Prioritaires	Décaissements Effectifs
	2014
Infrastructures	2 576
Gouvernance	928
Développement rural	878
Economie	426
Education	418
Solidarité	176
Santé	118
Environnement	95
Non aligné	1 558
TOTAL	7 172

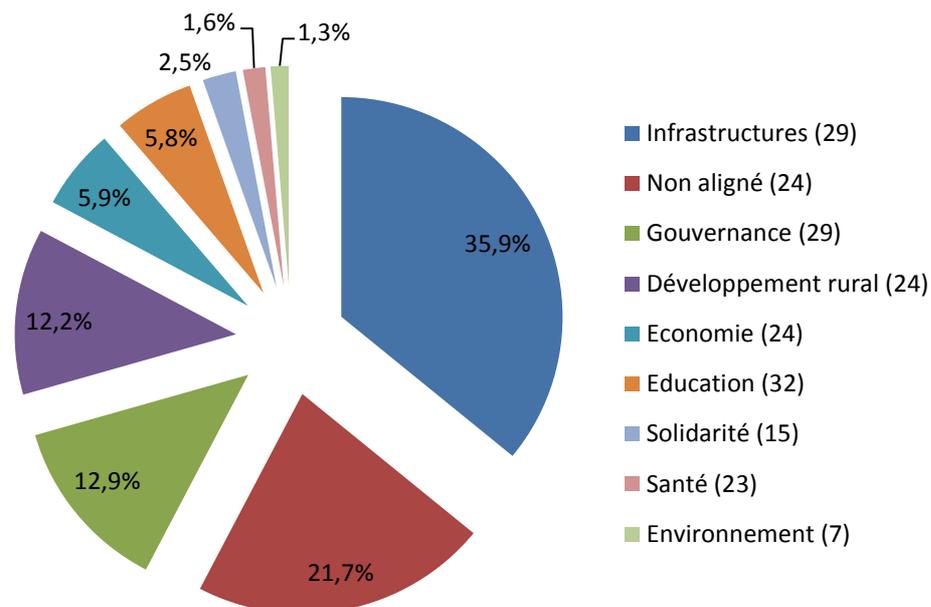
Source : AMP-Madagascar

De 2009 à 2014, les coopérations décentralisées œuvrent surtout dans le secteur de la gouvernance et le secteur infrastructures avec plus de 18 millions USD, c'est-à-dire plus de la moitié de l'ensemble de tous les secteurs. Le secteur Solidarité est le moins financé par rapport aux autres secteurs avec 15 projets pour un financement de 176 000 USD en 2014 contre 323 000 USD en 2013, soit une baisse de 45,4% entre les deux années.

Les Secteurs Infrastructures et Gouvernance occupent donc les deux premières places en termes de volume de financement. Depuis 2009, les décaissements effectifs par an restent au-dessus de 1,7 million USD pour le secteur Infrastructures. De 2009 à 2014, deux secteurs ont plus que doublé de volume. Il s'agit du secteur Gouvernance et du secteur Développement rural.

Les secteurs gouvernance et infrastructures focalisent la moitié des décaissements de la coopération décentralisée. Les autres secteurs tels que le développement rural, l'éducation, l'économie, la santé, la solidarité et l'environnement se partagent l'autre moitié.

Figure 2 : Part de chaque secteur en 2013 (en %)



Source : AMP-Madagascar

II.2.6. Situation par modalité d'intervention des coopérations décentralisées à Madagascar

L'analyse par modalité d'intervention des coopérations décentralisées permet de voir en détail la situation de ce type de partenariat à Madagascar, et ainsi de permettre aux parties prenantes d'apporter des améliorations si nécessaires en vue du développement de la Grande île, partant du développement de chaque région partenaire de l'aide.

Coopérations Décentralisées par Région

Depuis 2009, onze régions françaises interviennent à Madagascar avec 120 projets. Entre 2013 et 2014, 4 régions - telles que les Régions Nord Pas de Calais, Aquitaine, Haute Normandie, Alsace IRCOD - accusent une baisse dans les décaissements effectifs, respectivement de -30%, -55,3%, -5,7% et -86,2%. Parmi les 7 autres, l'augmentation d'allocation la plus importante est celle fournie par la Région Auvergne (20,5%) grâce au projet « création d'un centre numérique » dans la Région du Vakinankaratra (Développement de l'accès au numérique) pour un montant qui passe de 60.221 USD en 2013 à 254 576 USD en 2014.

Tableau 15 : Décaissements effectifs par Région

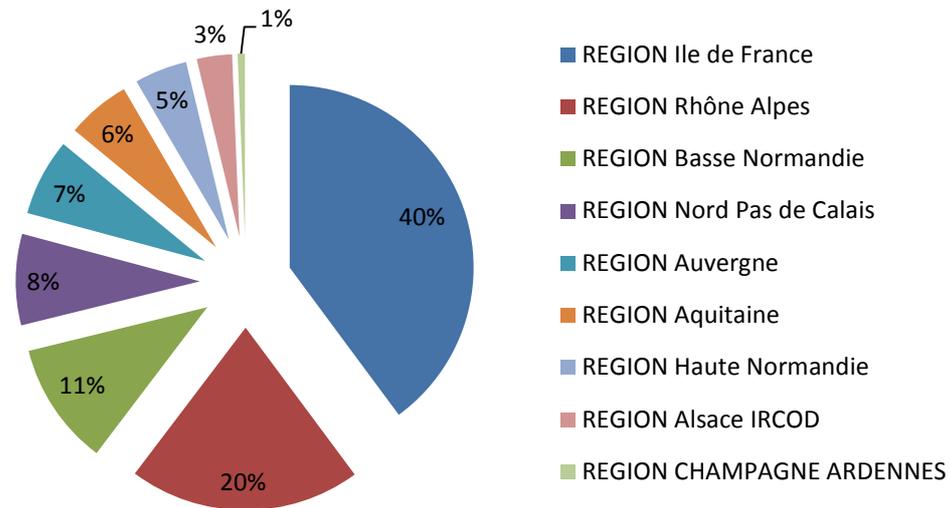
Régions	Décaissements Effectifs						Part 2014 (%)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Région Ile De France	1 336	944	1 701	1 809	1 698	1 742	39,9
Région Rhône Alpes	314	566	538	352	821	890	20,4
Région Basse Normandie	100	269	240	300	424	474	10,9
Région Nord Pas De Calais	-	-	454	998	504	353	8,1
Région Auvergne	-	163	157	115	248	298	6,8
Région Aquitaine	129	147	527	434	546	244	5,6
Région Haute Normandie	276	226	97	177	214	202	4,6
Région Alsace IRCOD	66	597	509	577	980	135	3,1
Région Champagne Ardennes	-	-	-	-	-	28	0,6
Région Bretagne	424	418	-	279	218	-	-
Région Picardie	-	231	308	454	74	-	-
Syndicat des Eaux d'Ile de France	136	267	227	-	-	-	-
TOTAL	2 780	3 828	4 756	5 495	5 727	4 366	100

Source : AMP-Madagascar

Dans l'ensemble, ces régions opèrent surtout dans le secteur Infrastructures avec 8,3 millions USD au total depuis 2009. Par contre, elles s'impliquent moins dans les secteurs solidarité et environnement avec respectivement 412 495 USD et 849 795 USD.

La région Ile-de-France domine avec près de 40% de participation pour 2014, soit environ 1,742 millions USD ; ses allocations sont portées sur 15 projets dans le périmètre de la communauté urbaine d'Antananarivo. Les projets le plus volumineux en termes de décaissements effectifs sont le "Programme d'amélioration de la mobilité urbaine" (PAMU) avec près de 685 000 USD, et « Masay 6 » avec plus de 340 000 USD.

Figure 3 : Part de chaque Région en 2013 (en %)



Source : AMP Madagascar

Coopérations Décentralisées par Département

Depuis 2009, neuf départements français interviennent à Madagascar avec plus de 50 projets et un total de décaissement effectif de 7,1 millions USD. Entre 2013 et 2014, le Département Eure accuse la plus forte augmentation de son allocation (61,2%), tandis qu'une forte baisse des participations est enregistrée pour le Département Vendée (-62,7%). Ces baisses sont dues partiellement aux clôtures de certains projets et à la baisse constatée pour les décaissements des projets tels que « renforcement et développement d'un corps des pompiers pour la CUA » (Sécurité civile) et « Appui à l'association Akamasoa du Père Pedro » (Action sociale) (respectivement : -72,55% et -12,95%).

Pour la période 2009 à 2014, le Département Réunion est le plus participatif en termes de cumul de décaissements effectifs avec 1,538 millions USD. Le Département Mayotte et le Département Finistère viennent en deuxième position avec 1,3 millions USD, devant le Département Ile-et-Vilaine qui a apporté 1 millions USD.

Tableau 16 : Décaissements effectifs par Département

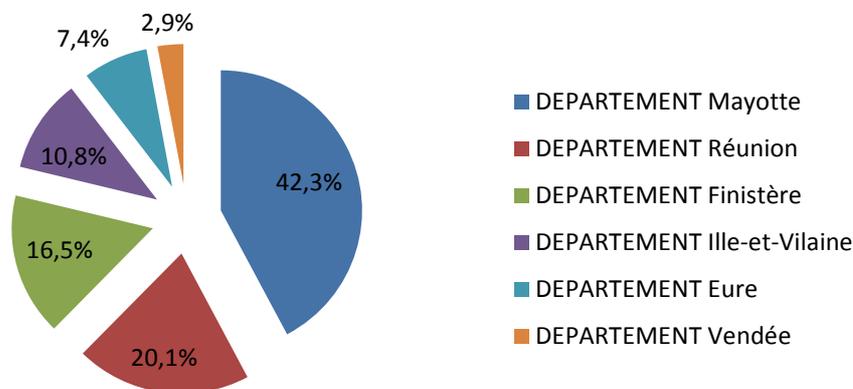
Départements	Décaissements Effectifs						Part 2014 (%)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Département Mayotte	37	41	439	61	-	767	42,3
Département Réunion	-	246	-	503	425	364	20,1
Département Finistère	-	179	261	240	379	299	16,5
Département Ile-et-Vilaine	-	110	133	404	227	196	10,8
Département Eure	130	129	158	58	84	135	7,4
Département Vendée	260	-	51	59	144	54	2,9
Département La Manche	-	3	-	-	-	-	-
Département Oise	66	81	86	35	89	-	-
Département Somme	111	40	38	-	-	-	-
TOTAL	604	830	1 166	1 359	1 348	1 815	100

Source : AMP-Madagascar

En 2014, plus de 75% de l'aide fournie par les départements est octroyée par le Département Mayotte, le Département Réunion et le Département Finistère. Pour le Département Mayotte, 2 projets parmi les 4 inscrits sont clôturés et seul le projet « Financement d'acteurs mahorais intervenants à Madagascar » a effectué un décaissement pour 2014.

En termes de nombre de projets, c'est le Département Finistère qui intervient le plus avec 19 projets, tous basés dans la Région DIANA. Parmi ces projets, les plus portants en 2014 sont le « Projet d'appui à l'Association des communes du Pôle urbain de Diego Suarez (ACPU) pour la mise en place d'une Structure d'Appui Technique Intercommunale » qui a commencé en 2011, et le projet « Assistance technique en appui au programme » qui n'a commencé qu'en 2013. Les décaissements effectifs pour ces projets sont respectivement 145 295 USD et 77 176 USD. Toutefois, la participation du Département Finistère ne représente que 16,5% du décaissement total de l'ensemble des Départements en 2014.

Figure 4 : Part de chaque Département en 2013 (en %)



Source : AMP Madagascar

Coopérations Décentralisées par Commune et Intercommunalité

En 2014, pour cette modalité d'intervention de coopération décentralisée, seules 4 communes parmi les 15 enregistrées depuis 2009, Communes et Intercommunalités, ont effectué des décaissements effectifs d'un montant total de 991 000 USD. La participation de l'Intercommunalité Baie du Mont Saint Michel a remarquablement augmenté en 2013, passant de 1 000 USD en 2012 à 14 000 USD en 2013, toutefois elle n'est plus apparue en 2014.

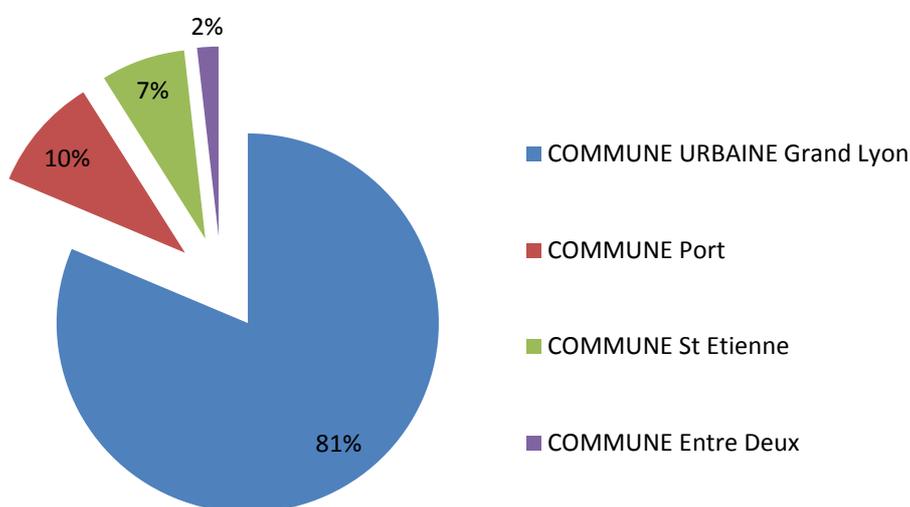
Tableau 17 : Décaissements effectifs par Commune et Intercommunalité

Communes et Intercommunalités	Décaissements Effectifs						Part % 2014
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Commune Urbaine Grand Lyon	593	156	150	375	882	806	81,4
Commune Port	47	140	135	-	107	96	9,7
Commune St Etienne	-	-	71	82	106	71	7,1
Commune Entre Deux	7	9	-	22	31	18	1,8
Commune La Possession	70	36	-	95	-	-	-
Commune Meylan	-	-	52	50	-	-	-
Commune Paris	136	133	128	-	-	-	-
Commune St Denis De La Réunion	93	95	-	-	-	-	-
Commune St Georges De Reintembault	-	13	13	-	-	-	-
Commune St Jean De Monts	37	-	0	0	-	-	-
Commune St Priez En Jarez	-	20	21	283	-	-	-
Intercommunauté Baie Du Mont St Michel	-	1	1	1	14	-	-
Intercommunauté Lanvallon Plouha	-	-	10	333	-	-	-
Intercommunauté Rouen Elbeuf Austreberthe	82	24	97	45	-	-	-
Intercommunauté Territoire Côte Ouest	14	13	155	159	-	-	-
TOTAL	1 079	640	832	1 445	1 139	991	100

Source : AMP Madagascar

En outre, c'est la Commune Urbaine Grand Lyon, désormais métropole, qui est la première contributrice dans cette modalité d'intervention avec pour part 81,4% du total des allocations en 2014 et 48% du total des cumuls des décaissements effectifs de toutes les Communes et Intercommunalités pour la période 2009 à 2014. Depuis 2006, elle opère dans un seul projet en coopération avec la Région Haute Matsiatra, via le Programme AGIRE - Amélioration de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (Eau et assainissement). Ce programme vise la gestion intégrée des ressources et le renforcement des capacités locales. Il comprend trois volets qui sont l'amélioration de la ressource en eau, le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation/réhabilitation d'infrastructures avec mise en place d'une gestion adaptée (comité villageois ou gestion privée) et le renforcement des capacités et formations des acteurs locaux. Le programme intervient dans 6 communes de la Région Haute Matsiatra. Le nouveau programme CAP'EAU vise la poursuite des actions engagées sur les 6 communes et se déploie sur 6 communes supplémentaires. Ce nouveau programme reprend les mêmes objectifs qu'AGIRE avec en plus, un volet universitaire et la mise en place d'un partenariat avec l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE). Toutefois, toutes les participations des Communes et Intercommunalités sont en baisse pour l'année 2014.

Figure 5 : Part de chaque Commune en 2013 (en %)



Source : AMP Madagascar

II.3. CAS PRATIQUES POUR ILLUSTRATION

II.3.1. La coopération avec la Région Aquitaine dans la Région Itasy

Partenariat

L'Accord de partenariat entre la Région Itasy et la Région Aquitaine a été signé le 12 Octobre 2007 et a été conclu sur une période triennale de 2008-2011 première période, 2012-2014 deuxième période. Dans le cadre de développement des relations entre les deux régions et la consolidation des plans d'actions déjà entrepris, une nouvelle phase de coopération est prévue pour 2015-2017.

D'un programme structuré, la coopération décentralisée entre les deux collectivités s'articule autour de plusieurs volets, à savoir (i) le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières de la Région Itasy, (ii) la professionnalisation du monde paysan, (iii) la dynamisation de l'entreprenariat local et (iv) la promotion d'actions ciblées en faveur de la jeunesse des deux territoires.

Le budget de la Coopération Décentralisée alloué pour le développement de la Région Itasy se présente comme suit pendant les deux premières périodes triennales de coopération :

- 2008-2011 : le budget avoisine 800 000 Euros, dont 80% soit 640 000 Euros financés par la Région Aquitaine, pour une moyenne de 160 000 Euros par an ; et
- 2012-2014 : le budget avoisine 1 700 000 Euros, dont 65% soit 1 105 000 Euros financés par la Région Aquitaine, pour une moyenne de 368 300 Euros par an.

Selon les axes de partenariat, le budget se répartit comme suit :

- 35% pour le renforcement institutionnel ;
- 35% pour la professionnalisation du monde agricole ; et
- 30% pour la dynamisation de l'entrepreneuriat rural.

Les résultats obtenus

✓ **Appui institutionnel :**

Conformément aux informations fournies par la Cellule d'appui technique, dans le cadre des activités d'appui institutionnel à la Région sur les montages des projets, les affaires économiques et la fiscalité, dans les domaines de l'agriculture, de la culture, de l'artisanat, et du tourisme, les résultats obtenus sont probants : une amélioration des recettes fiscales a été enregistrée, ce qui a permis la réalisation des investissements dans d'autres infrastructures.

✓ **Appui technique et conseil sur l'approvisionnement en alevins à travers l'Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique (APDRA) :**

Lors de la phase 1 de 2011-2014, les activités ont porté sur l'appui technique pour le grossissement des carpes et sur la reproduction d'alevins. Parmi les 51 communes de la Région, le projet a porté sur 14 communes dont certaines en zones enclavées (Ambohitrambo, Antanetimboahangy, Manalalondo, Manazary, Ampasamanantongotra). Sur 1 000 paysans participants, 400 ont été formés, et 300 ont adopté les techniques par des formations en cascade en pisciculture paysanne. Au bout des 3 ans d'appui technique, une augmentation de la production d'alevins et des poissons a été constatée, ce qui a permis une amélioration des conditions de vie des paysans.

Depuis janvier 2015, phase 2 du projet, les stratégies ont porté sur l'identification de paysans relai-formateur, le partenariat (renouvellement de convention), et le suivi et l'accompagnement. Un début de prise de conscience de la population sur l'importance des formations a été apprécié.

✓ **Renforcement de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration et appui à la gouvernance locale à travers le Programme Pilote pour la Promotion de l'Intercommunalité en Itasy (3P2I) :**

La convention entre la Région Aquitaine et le Programme 3P2I a été signée en juin 2013, pour une période de 4 ans, mise en place en janvier 2014 et elle est fonctionnelle depuis juin 2014.

Quatre intercommunalités ont été regroupées :

- Intercommunalité MAMISOA pour 5 communes du District de Miarinarivo : Soamahamanina, Miarinarivo I, Miarinarivo II, Manazary, Antoby Est ;
- 3A MIROSO pour 3 communes au carrefour du District de Miarinarivo et de Soavinandriana : Analavory, Anosibe Ifanja, Ampefy ;
- ASA pour 3 communes dans le District de Soavinandriana : Ampary, Antanetibe, Soavinandriana ;
- 3AI pour 4 communes dans de District d'Arivonimamo : Arivonimamo I, Arivonimamo II, Ambatomirahavy, Imerintsiatosika.

Les missions du Programme consistent à contribuer au succès de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration et à renforcer la gouvernance locale, les capacités institutionnelles des communes et le développement économique par la promotion de l'intercommunalité. Les objectifs généraux ont porté sur l'adoption d'une démarche novatrice en faveur de la décentralisation, le renforcement du rôle et de la place des communes, relais entre la population et la Région, la recherche de l'appropriation des acquis par une participation plus forte des acteurs communaux et la promotion de la création d'intercommunalités appropriées et pérennes.

Les résultats obtenus se présentent comme suit :

- Appropriation effective par les agents
 - Formations en gouvernance renforcée : l'utilisation du capital humain et physique se traduit par l'éveil de la prise de conscience et la prise de responsabilité (participation citoyenne) de chacun,
 - « Komitin'ny Fampandrosoana » (KF) mis en place: 3 par Fokontany au début et 110 en 2015. Ces KF sont composés de diverses commissions pour orienter les partenaires qui arrivent (Fambolena, Fiompiana, Fampianarana, Fahasalamana, etc...)
 - Banque de données au niveau de la Commune mise en place
 - Prise d'identité de chaque intercommunalité
 - Structure Locale de Conservation (SLC) mise en place pour exploiter les cultures locales typiques afin d'en faire un outil de développement de la localité
- ✓ **Amélioration des conditions de vie des paysans formés à travers le Centre Régional de Formation Professionnelle et Agricole (CRFPA) sis à Antanetimboahangy.**

Les activités du Centre CRFPA portent sur la formation ponctuelle, continue, et la prestation délocalisée relative à l'agriculture, la fertilisation, l'élevage (bovin, akoho gasy), le calcul de rendement par la pratique de la culture intelligente appelée « Voly rakotra », la micro-irrigation. Le Centre de Documentation et d'Informations (CDI) est mis à la disposition des paysans et des jeunes. Le Centre permet un transfert de savoir entre les paysans et les techniciens. L'ONG Ilofosana est l'organe de gestion du Centre tandis que le CRFPA est l'organe exécutif.

L'objectif général du Centre est de contribuer au développement de la Région, par la mise en œuvre et la réalisation des activités de formation par rapport aux besoins de la population locale définis dans le Plan Régional de Développement. En effet, le projet consiste en la formation des jeunes paysans en agriculture, élevage, artisanat pour devenir des jeunes exploitants.

Les résultats de la coopération Aquitaine – CRFPA montrent une augmentation significative du nombre de participants aux diverses formations ; une diversification des activités des paysans par la production agro-industrielle alimentaire (conserves de fruits et légumes, café,...) et non alimentaire (huiles essentielles, soie,...); une amélioration des conditions de vie des paysans formés (qui à leur tour, forment d'autres paysans) par l'augmentation du rendement de la production agricole, l'adoption de nouvelles techniques culturales et l'augmentation des revenus des exploitants agricoles.

- ✓ **Raffermisssement du niveau de vie des ménages à travers l'Antenne Centre d'Informations et de Techniques Economiques (CITE) à Arivonimamo**

Les activités du Centre CITE portent sur la production de divers documents (à vendre ou à consulter sur place) pour tout public, notamment les paysans. Ces activités comprennent aussi l'offre de formation aux paysans dans divers domaines (artisanat, élevage, petites industries paysannes, gestion, etc.), l'animation économique, l'appui- conseil et la connexion internet pour tout public, les services informatiques et la photocopie.

Une amélioration des conditions et du niveau de vie des ménages et une participation active à la protection de l'environnement figurent parmi les résultats enregistrés au niveau du CITE.

II.3.2. Coopération entre la Commune de la Possession de la Réunion et la Commune Antanifotsy

Partenariat

La coopération décentralisée liant la Commune rurale Antanifotsy/Vakinankaratra et la Commune de la Possession est matérialisée par une charte de jumelage signée le 12 avril 1995. Les événements politiques de 2009 ont freiné cette coopération. En 2012, une nouvelle convention de coopération décentralisée a été signée. La coopération entre les deux communes se concentre autour des deux axes : infrastructures (adduction d'eau potable, sanitaire public), et appui communal.

Résultats obtenus

- ✓ **Infrastructures** : approvisionnement en eau potable de la commune rurale, implantation d'hydraulique villageoise (forage), et équipements en sanitaires publics de la commune améliorés
- ✓ **Appui à la commune** : centre d'appui aux communes mis en place, poste de volontaire du progrès (VP) chargé du suivi des projets créé, tracteur et ambulance acquis, nouveau box pour la boucherie communale construit, service d'enlèvements des ordures ménagères mis en place, boucherie communale du marché couvert réhabilitée et stade communal réhabilité.

II.3.3. Coopération entre la Région Auvergne et la Région Vakinankaratra

Partenariat

Avec un protocole d'accord signé en 2005, le Conseil Régional d'Auvergne a mis en place un projet global de coopération décentralisée avec la Région Vakinankaratra avec comme orientation l'appui au développement du Tourisme.

La coopération a pour mission globale la dynamisation du développement local à travers les secteurs éco-tourisme, environnement, agriculture et artisanat. Dans la mise en œuvre de ses activités, la collectivité travaille en étroite collaboration avec des ONG et des institutions internationales comme la FAO pour un développement durable.

Des axes de coopération entre les Région Auvergne et Vakinankaratra ont été développés, entre autres :

- Création et développement d'un centre numérique en 2011 (Centre Karen-Caren), équipé de matériel informatique avec connexion internet et d'un système de vidéoconférence pour développer les échanges d'informations et la formation à distance à Antsirabe. Les cibles sont les étudiants, les lycéens, les entrepreneurs, l'université, et les ONG ;
- Création de 4 sites éco-tourisme,
- Education au développement
- Culture
- Solidarité internationale.

Résultats obtenus

- ✓ Echanges d'informations développés et formation à distance « Tourisme comme facteur de développement durable » réalisée par la création d'un centre multimédia équipé de matériel informatique dont un système de vidéoconférence
- ✓ Offre touristique régionale améliorée et diversifiée
- ✓ Partenariats de type jumelage entre les établissements d'enseignements secondaires des deux régions développés
- ✓ Potentialités de la région mises en exergue et
- ✓ Approvisionnement en eau et assainissement améliorés dans les communes rurales.

II.4. ENSEIGNEMENTS

Bonnes pratiques

Les contributions à travers les coopérations décentralisées ont réconforté l'amélioration des conditions du niveau de vie des ménages et des populations locales concernées, le développement de service de proximité au niveau des collectivités territoriales ainsi que le renforcement des capacités locales, à plusieurs niveaux.

Contraintes

La principale contrainte se situe au niveau de la mentalité d'assistanat. En effet, les collectivités territoriales, notamment les communes, ne prévoient même pas le budget de fonctionnement des matériels et équipements acquis au titre des projets, tels que tracteurs, ambulance, et ce peut être en raison d'une insuffisance des moyens financiers à leur disposition. En effet, leurs ressources sont souvent totalement insuffisantes, dues en partie à la faiblesse des dotations de l'Etat vers les CTD, et de la faiblesse de capacités des CTD à recouvrir l'impôt, faute de personnel formé.

Recommandations

A la demande des Régions visitées, les priorités pourraient porter sur :

- L'appui à la gouvernance locale en renforçant le dialogue entre projets intercommunaux et politique territoriale de la région bénéficiaire, et en se concentrant notamment sur quelques thématiques prioritaires, telles que le développement économique local (agriculture, artisanat, etc.) ou encore les modalités de gestion de la ressource en eau sur le territoire.
- La formation agricole et Rurale, en poursuivant la structuration d'une véritable politique régionale de formation professionnelle en faveur des adultes mais aussi des plus jeunes (agriculteur, artisans, etc.).
- Pour les jeunes, un renforcement de la politique de mobilité jeunesse dans le cadre de leurs formations permettrait d'approfondir les échanges entre les deux territoires partenaires.

Aussi est-il impératif de poursuivre le développement du partenariat sur les fondations actuelles :

- Un dialogue fort entre les deux régions/collectivités partenaires ;
- La présence d'un dispositif régional performant sur le terrain, accueilli au sein de l'équipe de la Région partenaire ;
- L'expertise d'opérateurs français et malgaches (exemple : AGRISUD International) ;
- L'accompagnement de la région ou du secteur bénéficiaire dans leur développement ;
- La participation des acteurs locaux de l'élaboration à la mise en œuvre des projets de terrain ;
- L'ouverture de la coopération à des étudiants et jeunes diplômés français.
- La prise en compte de ces initiatives par les politiques sectorielles et l'instauration d'un dialogue entre autorités nationales et décentralisées pour une territorialisations de politiques sectorielles qui s'appuient sur les initiatives existantes, notamment lorsqu'elles sont structurantes/ s'appuient sur une logique d'appui à la maîtrise d'ouvrage. A ce titre, la coopération décentralisée française s'est attachée à participer à la « régionalisation » de la SNFAR - stratégie nationale de formation agricole et rurale, ce qui suppose aussi un travail « de la base vers le haut ».
- La coopération décentralisée a demandé à pouvoir siéger dans les groupes sectoriels relatif à la gouvernance (via l'assistance technique de l'Ambassade de France) et relatif à la formation professionnelle agricole. Une demande officielle a été formulée auprès de l'Ambassadeur de France à cet effet.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2014 a été marquée par de bons résultats grâce à l'élaboration du Plan National de Développement et aussi grâce à un retour progressif vers l'ordre constitutionnel. En plus d'une augmentation légère du taux de croissance, la confiance des bailleurs, notamment issue des coopérations multilatérales commence à se révéler. Le niveau de l'Aide Publique au Développement est haut par rapport aux nombreuses situations après crise, bien qu'il y ait un vaste écart par rapport au décaissement de 2008. De plus, la subvention compose toujours la majeure partie de l'aide octroyée aux pays en voie de développement comme Madagascar. Par ailleurs, le budget a été aussi conforté grâce à l'appui de certains bailleurs.

Concernant les différentes utilisations de l'aide, les cinq grandes priorités sont la gouvernance, la santé, les infrastructures et l'éducation et le développement rural. Les résultats montrent beaucoup de succès et de défis à prendre en considération.

L'extension des coopérations économiques conduit à la formation de divers types de coopérations. Si la deuxième partie du RCD 2013 traite la coopération triangulaire et Sud-Sud, ce RCD informe sur l'expansion des coopérations décentralisées depuis 2009. Les Collectivités Territoriales Décentralisées françaises sont les principales partenaires dans ce type de coopération à Madagascar. Les appuis techniques et financiers en provenance de 10 Régions françaises en constituent une grande part. Leurs apports ont été essentiellement répartis dans les secteurs gouvernance et infrastructures. Ce type de coopération est bénéfique. En effet, elle génère une relation plus directe et solide entre Collectivités Décentralisées, un appui plus performant et bien capitalisé ainsi qu'une gestion plus transparente et facilement contrôlable différencient ce type de coopération par rapport aux autres.

Toutefois, une morosité de la contribution des coopérations bilatérales remet encore en question l'effectivité de la mise en place d'un Etat de droit loin de l'impunité et de la corruption ; alors que, selon la Loi de Finances 2014, de nombreux programmes de développement de la Grande Île dépendent encore de financements extérieurs.

Concernant l'année 2015, un retard des développements économiques est attendu, voire même à une baisse tendancielle des décaissements des financements extérieurs. A ceci s'ajoute les cyclones causant des inondations. La prévision du taux de croissance escomptée de 5% est donc révisée à la baisse (3,2%). Néanmoins, des progressions dans de nombreuses branches sont attendues, notamment les exportations des produits miniers (19,2%) ; les industries de confection avec le retour de l'AGOA (2,1%) ; les branches BTP et ses branches d'activités connexes (8,3%) suite au retour de financements extérieurs; les services liés aux transports (3,6%) ; le tourisme (3,1%). Le taux d'inflation attendu en 2015 est de 7,5%, suite à la prise des mesures pour le retour progressif vers les prix réels à la pompe sur les produits pétroliers, ainsi qu'à l'effet sur la variation des prix à la consommation en raison de la dépréciation brusque de la monnaie nationale.

ANNEXES

Annexe 1. Montant de l'aide allouée par les PTF habituels dans les 8 objectifs prioritaires, en 2014 - en millier USD :

PTF habituels	GOUVERNANCE	INFRASTRUCTURES	EDUCATION	DEV. RURAL	SANTE	ECONOMIE	SOLIDARITE	ENVIRONNEMENT	NON ALIGNE	ENSEMBLE
AGENCES BILATERALES										
France	2 300	2 970	5 516	2 700	6 339	3 154	534	3 453	450	28 257
USA					63 107			519		63 626
Chine	1 656	1 448	1 600		3 445				-	8 149
Allemagne	-			912			-	9 472		10 384
Japon	1 137	195	859	3 197	2 440	9 000	41	1 071	5 087	23 027
Corée du Sud	90	-						-	-	90
Arabie Saoudite		822					-	-	-	822
Norvège	80	-	6 900	1 194	405	(1 051)	677	1 323	27	9 556
Monaco	-	-	241		1 135	105			102	1 582
Suisse	766	21				742			118	1 647
Koweït	-	301	-	-	-	-	-	-	-	301
Sous-total	6 029	5 757	15 116	8 002	76 869	11 950	1 252	15 839	5 784	147 441
AGENCES MULTILATERALES										
Banque Mondiale	29 851	28 101	24 575	7 746	14 187	27 044	7 510	13 096	-	152 110
BAD	159	22 893		11 656	2 265	-	-	-	84	37 056
BADEA	-	3 712	116	-	-	-	-	-	-	3 828
COI	220	-	-	-	-	-	-	-	-	220
SADC	3 178	-	-	-	-	-	-	-	-	3 178
SNU	9 192	4 800	13 204	13 766	16 065	3 934	11 974	1 923	4 599	79 457
UE	80 916	12 525	6 460	19 368	9 921	508	483	755	-	130 937
OPEP	-	3 212	2 537	1 300	1 847	-	-	-	-	8 897
Fonds Mondial	-	-	-	-	4 716	-	-	-	-	4 716
GAVI	-	-	-	-	20 433	-	-	-	-	20 433
Sous-total	123 515	75 244	46 892	53 836	69 435	31 486	19 967	15 774	4 683	440 832
ENSEMBLE	129 544	81 001	62 008	61 838	146 304	43 436	21 219	31 612	10 467	587 430

Annexe 2. Aperçu de l'état actuel de la désagrégation régionale des données sur l'aide (en millier USD)

Désagrégation régionale des données sur l'aide	2014	2015	Montant cumulé
ATSIMO-ANDREFANA	33 376	29 914	63 290
ANALAMANGA	36 229	28 219	64 449
HAUTE MATSIATRA	24 433	21 605	46 038
ATSINANANA	18 839	17 164	36 003
ANOSY	16 001	9 816	25 817
ATSIMO-ATSINANANA	8 474	7 675	16 149
ANDROY	10 981	7 293	18 274
ITASY	8 529	7 124	15 653
MENABE	6 525	6 055	12 580
DIANA	6 047	5 910	11 957
VAKINANKARATRA	6 626	4 675	11 301
ANALANJIROFO	6 926	4 254	11 180
BOENY	7 221	4 089	11 311
SAVA	7 043	3 875	10 919
BONGOLAVA	3 304	3 565	6 869
ALAO TRA-MANGORO	5 187	3 263	8 449
AMORON'I MANIA	3 522	3 218	6 740
VATOVAVY-FITOVINANY	3 387	2 845	6 233
BETSIBOKA	2 784	1 594	4 377
MELAKY	3 462	1 464	4 926
IHOROMBE	2 093	1 448	3 541
SOFIA	3 128	1 119	4 247
Région Non attribué	352 823	392 902	745 725
National	5 587	2 281	7 868
TOTAL	582 527	571 369	1 153 896

